

**Comptes Consolidés du Groupe ENGIE EPS au 31 décembre 2020 et Rapport CAC sur les
Comptes Consolidés du Groupe ENGIE EPS pour l'exercice 2020**

**1. RAPPORT CAC SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ENGIE EPS POUR
L'EXERCICE 2020**

ENGIE EPS

Société Anonyme

28, rue de Londres

75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

RBB Business Advisors
133b, rue de l'Université
75007 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ENGIE EPS

Société Anonyme

28, rue de Londres
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société ENGIE EPS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ENGIE EPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1.1 « Nouvelles méthodes » de l'annexe des comptes consolidés concernant les modifications des méthodes comptables des normes IFRS3 sur le regroupement d'entreprises, IFRS 9 sur les instruments financiers, IAS 39 pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et IFRS 7 pour les informations à fournir sur l'indice de référence des taux d'intérêt pour les instruments financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de services à long terme au forfait

(Note 3.9.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires et 4.1 Produits des activités ordinaires dans l'annexe sur les comptes consolidés 2020).

Risque identifié

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à 10,8 m€ dont 8,4 m€ correspondent à du chiffre d'affaires à l'avancement. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement dans la mesure où les critères sont respectés conformément à la norme IFRS 15. Le chiffre d'affaires sur ces contrats de prestations de services sont reconnus selon la méthode à l'avancement sur la base des coûts encourus par rapport au budget. Le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement est principalement porté par la société ENGIE EPS Italia.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre à l'avancement constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et au suivi du budget réalisé par la direction, que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires reconnu dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des contrôles conçus et appliqués par la société ENGIE EPS Italia pour mesurer l'avancement des contrats.

Nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Analyser les principaux contrats de la période et le traitement comptable retenue par la société ENGIE EPS Italia avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;
- Prendre connaissance du processus d'estimation des coûts engagés des contrats revus par rapport aux coûts estimés ;
- Corroborer l'analyse des contrats revus avec les coûts estimés et la revue effectuée par le management de ENGIE EPS Italia ;

- Sur la base d'un échantillon de contrats sélectionnés, nous avons vérifié la correcte application du processus d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires et nous nous sommes assurés de la réalité des coûts engagés à la clôture ;
- Contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en faisant le rapport entre les coûts engagés et les coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- Analyser la marge pour chaque contrat testé, et vérifier les hypothèses du budget retenues par la direction pour s'assurer de la pertinence des coûts totaux budgétés et les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec le reste à faire sur les projets ;
- Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Comptabilisation des immobilisations relatives aux développements

(Note 3.9.5 Immobilisations incorporelles Coûts de développement et autres immobilisations incorporelles et 4.16 Immobilisations incorporelles dans l'annexe sur les comptes consolidés 2020).

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles issues de développement représentent au bilan du groupe ENGIE EPS une valeur nette comptable de 5,9 millions d'euros.

Tel qu'indiqué dans la rubrique « Principaux principes comptables 3.9.5. Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe ENGIE EPS immobilise ses frais de développement dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'immobilisation définis par la norme IAS 38 et qu'il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs.

La comptabilisation des frais de développement en immobilisation est considérée comme un point clé de l'audit en raison des jugements exercés par la Direction pour apprécier :

- Le respect de toutes les conditions nécessaires à l'activation des coûts correspondants ;
- L'évaluation des coûts susceptibles d'être capitalisés au titre des phases de développement des projets une fois par an.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des contrôles conçus et appliqués par la société ENGIE EPS ITALIA pour mesurer les coûts de développement activables ;
- Prendre connaissance du processus d'identification des projets en cours de développement ;
- Vérifier que les conditions d'activation des projets conformément aux normes comptables sont bien remplies ;
- Examiner l'estimation des coûts de développement engagés au titre des projets éligibles ;
- Vérifier la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des projets par des entretiens avec les responsables de projet ;
- Vérifier l'intention de la société ENGIE EPS Italia d'achever et de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Vérifier la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et d'utiliser ou vendre l'immobilisation ;
- Examiner la méthode d'amortissement retenue et procéder à des contrôles arithmétiques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

La société utilise la possibilité de report offerte par III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des

comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ENGIE EPS par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mars 2015 pour le cabinet RBB Business Advisors et du 1^{er} juillet 2020 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet RBB Business Advisors dans la 6^{ème} année, dont respectivement 1 et 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2021

Les commissaires aux comptes

RBB Business Advisors

A blue ink signature of Jean-Baptiste BONNEFOUX, written over a small blue shield logo containing a white checkmark.

Jean-Baptiste BONNEFOUX

Deloitte & Associés

A black ink signature of Benjamin HADDAD, written over a small blue shield logo containing a white checkmark.

Benjamin HADDAD

2. RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (montants en Euro)	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires		10.798.205	19.684.041
Autres produits		253.596	520.770
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.1	11.051.801	20.204.810
Coûts des biens et services vendus	4.2	(7.221.152)	(14.857.163)
MARGE BRUTE		3.830.649	5.347.647
% sur Chiffre d'affaires et autres produits		34,7%	26,5%
Frais de personnel	4.3	(7.774.565)	(6.667.126)
Autres charges d'exploitation	4.4	(2.937.171)	(2.316.539)
Autres frais de R&D et opérations industrielles	4.5	(1.543.425)	(2.094.303)
EBITDA - hors stock-options et plan d'intéressement ⁽¹⁾	4.6	(8.424.511)	(5.730.321)
Amortissements	4.7	(3.325.887)	(2.985.304)
Pertes de valeur et autres provisions	4.8	(1.509.491)	(3.592.049)
Produits et charges non-récurrents	4.9	(569.535)	(1.573.472)
Plan d'intéressement	4.10	(824.790)	(1.206.490)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.11	(14.654.215)	(15.087.635)
Produits et charges financiers nets	4.12	(90.791)	(312.219)
Impôts sur les sociétés	4.13	(69.540)	755.570
RÉSULTAT NET	4.14	(14.814.545)	(14.644.285)
Attribuable à :		0	
Actionnaires de la société-mère		(14.814.545)	(14.644.285)
Autres		0	0
RÉSULTAT NET PAR ACTION		(1,16)	(1,15)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		12.766.860	12.766.860
Résultat net dilué par action		(1,16)	(1,15)

(1) L'EBITDA hors charges d'options d'achat d'actions et de plans d'intéressement n'est pas défini par les IFRS. Il est défini dans les notes 4.6 des états Financiers Consolidés.

2.2. Etat consolidé des autres éléments du résultat global

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
BÉNÉFICE (DÉFICIT) NET	(14.814.545)	(14.644.285)
<i>Autres éléments du résultat global devant être reclassés en résultat au cours d'exercices ultérieurs (net d'impôt)</i>	0	0
Écarts de change sur activités d'exploitation à l'étranger	0	(4.517)
Autres éléments du résultat global ne devant pas être reclassés en résultat dans les périodes ultérieures (nets d'impôts)	(1.323)	0
Gains et (pertes) actuariels sur les avantages du personnel	(193.087)	(123.021)
Autres éléments du bénéfice (déficit) global de l'exercice, net d'impôt	(194.410)	(127.538)
Total éléments du résultat global, net d'impôt	(15.008.955)	(14.771.823)
Attribuable aux actionnaires de la société mère	(15.008.955)	(14.771.823)

2.3. Bilan consolidé

ACTIF (montants en Euro)	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	4.15	2.521.277	3.097.589
Immobilisations incorporelles	4.16	9.272.391	6.979.216
Investissements dans des entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence	4.17	9.446	996
Autres actifs financiers non courants	4.18	190.346	143.346
Autres actifs non courants		0	0
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		11.993.460	10.221.147
Créances commerciales et autres débiteurs	4.19	11.639.388	9.928.244
Actifs du contrat	4.20	1.068.083	9.148.945
Stocks	4.21	1.988.444	2.985.948
Autres actifs courants	4.22	2.502.356	4.680.548
Actifs financiers courants	4.22	467.500	428.201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.23	3.930.868	6.431.376
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		21.596.638	33.603.262
TOTAL ACTIF		33.590.098	43.824.409
PASSIF			
(montants en Euro)	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Capital émis	4.24	2.553.372	2.553.372
Primes d'émission	4.24	48.147.696	48.147.696
Autres réserves	4.24	4.399.167	4.586.787
Report à nouveau	4.24	(52.139.663)	(38.306.765)
Bénéfice / (Déficit) de l'exercice avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2)	4.24	(14.814.546)	(14.644.285)
Total des capitaux propres avant variation de la dette vs Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) et réserve IFRS 15 pour première adoption	4.24	(11.853.975)	2.336.804
Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'Investissement (IFRS 2) - Impact sur résultat Net	4.24	0	0
Total des capitaux propres	4.24	(11.853.975)	2.336.804
Avantages du personnel	4.25	4.925.948	4.825.619
Passifs financiers non courants	4.29	24.237.071	13.254.905
Autres éléments du passif non courant	4.28	1.903.628	1.631.591
Impôts différés passifs non courants	4.26	16.494	16.494
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		31.083.141	19.728.609
Dette fournisseurs	4.27	6.887.267	15.962.964
Autres éléments du passif courant	4.28	6.505.062	4.518.758
Passifs financiers courants	4.29	968.600	1.277.274
Impôts sur les sociétés		0	0
TOTAL DU PASSIF COURANT		14.360.929	21.758.996
TOTAL PASSIF		33.590.095	43.824.409

2.4. Tableau consolidé des variations de capitaux propres

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (montants en Euro)	CAPITAL SOCIAL	PRIME D' EMISSION	RESERVE STOCK-OPTIONS ET BSA	AUTRES RESERVES	REPORT A NOUVEAU	BENEFICE (DEFICIT) DE L' EXERCICE	Total des capitaux propres avant réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2)	Réévaluation de la dette liée aux BSA de la Banque Européenne d'investissement (IFRS 2) - Impact sur résultat Net	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2.553.372	48.843.750	5.151.122	(218.938)	(30.296.289)	(12.511.771)	13.521.245	3.777.134	17.298.379
Première adoption d'IFRS 15 au 1er janvier 2018				(27.704)	(8.706.934)	12.511.771	3.777.134	(3.777.134)	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(181.831)				(181.831)		(181.831)
Stock-options et bons de souscription d'actions							-		-
Augmentation de capital par apport des actionnaires		(696.054)		(12.841)	700.882		(8.013)		(8.013)
Autres Variations						(14.644.285)	(14.644.285)		(14.644.285)
Total éléments du résultat global, net d'impôt				(123.021)	(4.517)		(127.538)		(127.538)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2.553.372	48.147.696	4.969.291	(382.504)	(38.306.765)	(14.644.285)	2.336.804	-	2.336.804
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(14.644.285)	14.644.285	-		-
Reclassement d'ouverture 01/01/2020				6.790	(6.790)				-
Stock-options et bons de souscription d'actions							-		-
Augmentation de capital par apport des actionnaires							-		-
Autres Variations					818.178		818.178		818.178
Bénéfice / (Déficit) net						(14.814.545)	(14.814.545)		(14.814.545)
Total éléments du résultat global, net d'impôt	-	-		(194.410)	-	-	(194.410)	-	(194.410)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	2.553.372	48.147.696	4.969.291	(570.125)	(52.139.663)	(14.814.546)	(11.853.975)	-	(11.853.975)

Les capitaux propres au 31 décembre 2019 ont été ajustés de 79 € afin d'être comparables aux capitaux propres présentés dans la note 2.3 des états financiers consolidés 2019.

2.5. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Flux de trésorerie (montants en Euro)	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Bénéfice / (Déficit) net	4.14	(14.814.545)	(14.644.285)
Amortissements	4.7	3.325.887	2.985.304
Pertes de valeur des actifs	4.8	1.509.491	3.592.049
Impact du plan d'intéressement	4.10	824.790	1.206.489
Avantage du personnel	4.25	100.328	599.379
Variation des financements sans impact sur la trésorerie	4.29	0	528.048
Variation du besoin en fonds de roulement			
Augmentation / (Diminution) des impôts sur les sociétés	4.13	(296.234)	221
(Augmentation) / Diminution des créances clients et des acomptes versés	4.19	8.461.612	(13.689.123)
(Augmentation) / Diminution des stocks	4.21	997.504	66.905
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	4.27	(8.598.884)	6.925.288
Augmentation / (Diminution) de la dette de SARs	4.25	0	0
Augmentation / (Diminution) du passif non-courant	4.18, 4.26	(459.378)	107.590
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(8.949.428)	(12.322.135)
Investissements			
(Augmentation) / Diminution des immobilisations incorporelles	4.16	(4.528.996)	433.625
(Augmentation) / Diminution des immobilisations corporelles	4.15	(208.837)	(276.528)
(Augmentation) / Diminution Nette par IFRS 16 FTA	4.15	(53.207)	(2.175.922)
Annulation d'IFRS 15 FTA		818.178	0
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement		(3.972.862)	(2.018.826)
Financements			
Augmentation / (Diminution) des prêts financiers	4.29, 4.30	10.673.494	9.953.268
Impacts IFRS 16		(251.711)	(41.460)
Flux de trésorerie nets des activités de financement		10.421.783	9.911.808
Trésorerie et éq. Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		6.431.375	10.860.527
Flux de trésorerie nets		(2.500.507)	(4.429.153)
Trésorerie et éq. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		3.930.868	6.431.375

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société ENGIE EPS SA (la “**Société**”, ou “**ENGIE EPS**”) et de ses filiales.

Le Conseil d'administration du 30 Mars 2021 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2020. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'assemblée générale.

3.1. Principes comptables et évolution de la méthode

Le Groupe a présenté des informations financières concernant l'actif, le passif, la situation financière et le résultat pour les deux derniers exercices (clos les 31 décembre 2019 et 2020). Ces informations ont été préparées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 "sur l'application des normes comptables internationales" du 19 juillet 2002. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par l'Union européenne. Les normes comptables appliquées dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont en ligne avec les méthodes utilisées pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception de celles décrites au paragraphe 3.1.1

3.1.1. Nouvelles méthodes

Modifications à l'IFRS 3 – Regroupement d'entreprises : Définition d'une entreprise

Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition correspond au début de la première période de rapport annuel commençant le 1er janvier 2020 ou après cette date et aux les acquisitions d'actifs qui ont lieu au début de cette période ou après cette date.

Modifications à l'IRFS 9 – Instruments financiers ; IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ; IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir – Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

En septembre 2019, le Conseil des normes comptables internationales (Conseil) a publié une modification à l'IFRS 9, l'IAS 39 et à l'IFRS 7 dans la mesure où elles ont une incidence sur la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt qui prévoit un allègement temporaire de l'application d'exigences spécifiques de comptabilité de couverture directement touchées par la réforme IBOR.

Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

3.2. Présentation des états financiers

Le groupe Engie EPS présente un compte de résultat utilisant une classification basée sur la nature des dépenses, plutôt que sur leur fonction, car elle fournit des informations plus pertinentes. Pour l'état de la situation financière, un format mixte a été adopté pour présenter les actifs et les passifs courants et non courants comme le permet la norme IAS1. Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

3.3. Indicateurs clés de performance

Le groupe ENGIE EPS adopte les indicateurs de performance non-IFRS suivants :

- EBITDA (à l'exclusion des dépenses liées aux "stocks-options et aux plans d'interressement"), calculé comme la marge brute sous déduction des « frais de personnel, des autres charges d'exploitation et des autres frais de R&D et opérations industrielles » ;
- Résultat opérationnel retraité, calculé en excluant « charges liées aux stocks-options et au pplan d'interressement » les « éléments non récurrents » de l'EBIT (et l'impact négatif total de la fermeture au cours de l'exercice 2019), car ils ont été classés comme des coûts extraordinaires et ne seront pas répétés les années suivantes, comme indiqué dans le nouveau modèle d'entreprise ENGIE EPS ;
- Les investissements en R&D calculés en pourcentage des coûts de R&D capitalisés et non capitalisés sur le chiffre d'affaires total de la période.

L'évolution des indicateurs de performance est présentée à la note 3.8.

3.4. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont établis en euros, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe ENGIE EPS. Toutes les informations financières présentées en euros ont été arrondies à l'unité la plus proche.

3.5. Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés 2020 , en accord avec les principes comptables IFRS, requiert le recours à des estimations, hypothèses et fait appel au jugement pour la détermination de la valeur comptable de certains éléments de l'actif et du passif, produits et charges, ainsi que pour certaines informations données en annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses correspondantes reposent sur des éléments qui sont connus au moment de l'établissement des états financiers, sur l'expérience historique et sur tous autres facteurs jugés utiles et pertinents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent cependant différer de ceux initialement estimés et comptabilisés.

L'évolution du contexte économique et financier, en particulier en ce qui concerne la COVID-19, a incité le Groupe à intensifier ses procédures de surveillance des risques, principalement en réalisant des tests de dépréciation. Les estimations utilisées par le Groupe, entre autres, pour tester la dépréciation et mesurer les provisions, tiennent compte de cet environnement et de la volatilité des marchés.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés de 2020 , le Groupe a porté une attention particulière aux postes suivants :

- Valeur recouvrable des actifs non courants : les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles à durée de vie définie (coûts de développement) et les autres actifs financiers. Le groupe ENGIE EPS revoit périodiquement la valeur comptable des actifs non courants détenus et utilisés lorsque des événements et des circonstances justifient une telle révision et au moins une fois par an la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. L'analyse de la valeur recouvrable des actifs non courants est généralement effectuée en utilisant des estimations des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation ou de la cession de l'actif et un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actuelle ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- Les avantages postérieurs à la retraite sont évalués sur une base actuarielle qui prend en considération des paramètres de nature financière tels que le taux d'actualisation, les taux d'augmentation des salaires et les taux d'augmentation des coûts des soins de santé et la probabilité d'événements futurs potentiels estimée en utilisant des hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité, de licenciement et de retraite ;
- Provision pour créances douteuses : la provision pour créances douteuses reflète l'estimation par la direction des pertes à subir, qui découle de l'expérience passée avec des créances similaires, des montants en souffrance actuels et historiques, des radiations et des recouvrements, de la surveillance attentive de la qualité de crédit du portefeuille et des conditions économiques et de marché actuelles et prévues ;
- Provision pour les stocks obsolètes et à faible rotation : elle a été déterminée sur la base de l'expérience passée, ainsi que sur les tendances historiques et les tendances futures prévues ;

Les actifs d'impôt différé sont enregistrés s'il est probable qu'ils seront récupérés en fonction des résultats imposables futurs attendus. Le Groupe a également suivi les évolutions législatives, les révisions des taux d'imposition des revenus et d'autres mesures fiscales prises en réponse à la crise.

- La juste valeur des actifs et passifs financiers est incluse dans les états financiers du groupe ENGIE EPS au montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.
- Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, la société évalue directement les biens ou les services reçus, et l'augmentation correspondante des capitaux propres, à la juste valeur des biens ou des services reçus à la date d'évaluation, sur la base des prix du marché s'ils sont disponibles, en tenant compte des conditions d'octroi de ces instruments de capitaux propres, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable.

- Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les biens ou les services acquis et le passif encouru à la juste valeur du passif. Jusqu'à ce que le passif soit réglé, la société réévalue la juste valeur du passif à chaque date de clôture et à la date de règlement, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le résultat de la période.
- Estimation de la durée de vie des actifs (dépréciation).

3.6. Information sectorielle

Le Groupe n'est pas encore organisé en business divisions et les dirigeants n'ont pas encore identifié de secteurs opérationnels au sein du Groupe. Des informations par zone géographique et par activité sont fournies dans la note 4.1 pour le chiffre d'affaires et le carnet de commandes.

3.7. Evolution du périmètre de consolidation

En décembre 2019, la liquidation de MCM Eney Lab S.r.l. a été approuvée par le conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires. Le processus a été clôturé en janvier 2020. En décembre 2020, la procédure de fermeture de la société EPS USA a également pris fin. Voir paragraphes 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020. Au 31 décembre 2020, le périmètre consolidation était représenté comme il suit :

SOCIETE	POURCENTAGE DE CONSOLIDATION	31/12/2020
ENGIE EPS	100%	Société mère
EPS Manufacturing	100%	Intégration globale
ENGIE EPS ITALIA	100%	Intégration globale
EPS e-MOBILITY	100%	Intégration globale
EPS USA	100%	Intégration globale
COMORES ÉNERGIES NOUVELLES SARL	49%	Mise en équivalence

3.8. Indicateurs clés de performance

INDICATEURS DE PERFORMANCE (montants en Euro)	2020			2019		
	Indicateur	Ajustements	Indicateur retraité	Indicateur	Ajustements	Indicateur retraité
Produits des activités ordinaires	11.051.801	0	11.051.801	20.204.810	0	20.204.810
Coûts des biens et services vendus	(7.221.152)	0	(7.221.152)	(14.857.163)	394.032	(14.463.131)
Marge brute	3.830.649	0	3.830.649	5.347.647	394.032	5.741.679
Frais de personnel	(7.774.565)	0	(7.774.565)	(6.667.126)	0	(6.667.126)
Autres charges d'exploitation	(2.937.171)	0	(2.937.171)	(2.316.539)	0	(2.316.539)
Autres frais de R&D et opérations industrielles	(1.543.425)	0	(1.543.425)	(2.094.303)	18.705	(2.075.598)
EBITDA - hors stock-options et plan d'intéressement ⁽¹⁾	(8.424.511)	0	(8.424.511)	(5.730.321)	18.705	(5.711.616)
EBITDA hors fermeture société	(8.424.511)	0	(8.424.511)	(5.730.321)	412.737	(5.317.583)
Amortissements	(3.325.887)	368.418	(2.957.469)	(2.985.304)	311.397	(2.673.907)
Pertes de valeur et autres provisions	(1.509.491)	1.127.020	(382.471)	(3.592.049)	2.805.081	(786.969)
Produits et charges non-récurrents	(569.535)	569.535	0	(1.573.472)	1.573.472	0
Stock-options et BSA	(824.790)	824.790	0	(1.206.490)	1.206.490	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(14.654.215)	2.889.763	(11.764.451)	(15.087.636)	2.779.962	(12.307.674)
Produits et charges financiers nets	(90.791)	0	(90.791)	(312.219)	0	(312.219)
Impôts sur les sociétés	(69.540)	0	(69.540)	755.570	0	755.570
RÉSULTAT NET	(14.814.545)	2.889.763	(11.924.782)	(14.644.285)	6.309.176	(8.335.109)
Frais de R&D capitalisés	3.322.374	0	3.322.374	3.081.375	0	3.081.375
Frais de R&D non capitalisés	0	0	0	18.705	0	18.705
Total frais de R&D	3.322.374	0	3.322.374	3.100.080	0	3.100.080
% Frais de R&D sur Chiffre d'affaires	30%		30%	15%		15%

⁽¹⁾ L'EBITDA hors charges d'options d'achat d'actions et de plans d'intéressement n'est pas défini par les IFRS. Il est défini dans les notes 4.6

3.9. Principaux principes comptables

3.9.1 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels acquis sont repris à leur juste valeur à la date d'acquisition s'ils remplissent les critères comptables d'IFRS 3. L'écart d'acquisition représente les flux de trésorerie futurs provenant des synergies postérieures à l'acquisition, au-delà des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que de manière provisoire avant la fin de la première période de reporting, le regroupement d'entreprises est comptabilisé à l'aide de montants provisoires. Les ajustements des montants provisoires et la comptabilisation des actifs et des passifs récemment identifiés doivent être effectués au cours de la « période d'évaluation » lorsqu'ils reflètent de nouvelles informations obtenues sur des faits et des circonstances existant à la date d'acquisition. La période d'évaluation ne peut pas dépasser un an à compter de la date d'acquisition et aucun ajustement n'est autorisé après un an, sauf pour corriger une erreur.

3.9.2 Instruments financiers

Actifs financiers non dérivés

Le Groupe ENGIE EPS comptabilise initialement les prêts et créances à la date où ils sont générés. Tous les autres actifs financiers (notamment les actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe ENGIE EPS dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels afférents aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère le droit de recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans le cadre d'une transaction où quasiment tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Toute participation dans les actifs financiers transférés créée ou retenue par le Groupe ENGIE EPS est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est indiqué dans l'état de la situation financière si, et seulement si le Groupe ENGIE EPS a le droit de compenser les montants et a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe ENGIE EPS détient les actifs financiers non dérivés suivants :

- Prêts et créances ; et
- Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Ces actifs financiers font l'objet d'une provision pour pertes attendues dès leur comptabilisation initiale, selon la méthode dite simplifiée prescrite par IFRS 9 pour les créances clients.

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des pertes de valeur.

Conformément à l'IAS 1, le Groupe présente séparément les actifs et passifs courants et non courants lors de l'établissement de la situation financière. Compte tenu de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à utiliser pour classer les actifs est le délai prévu pour réaliser l'actif ou régler le passif : l'actif est classé comme courant si cette période est inférieure à 12 mois et comme non-courant si elle est de plus de 12 mois après la période de déclaration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, sans risque de variation de valeur.

Passifs financiers non dérivés

Le Groupe ENGIE EPS comptabilise initialement les titres de créance émis et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ENGIE EPS devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsqu'il est libéré de ses obligations contractuelles ou lorsque celles-ci sont annulées ou arrivées à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est indiqué dans l'état de la situation financière si, et seulement si le Groupe a le droit de compenser ces montants et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

ENGIE EPS classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs.

Les autres passifs financiers comprennent les prêts et emprunts, les autres passifs financiers à court terme et les fournisseurs et autres dettes.

Les découverts bancaires remboursables sur demande et faisant partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe ENGIE EPS sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3.9.3 Capitaux propres

Les actions ordinaires entrent dans la catégorie des capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission des actions ordinaires sont comptabilisés en les déduisant des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

3.9.4 Immobilisations corporelles

Coût

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les gains et les pertes sur la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en résultat.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cet élément s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cette partie iront au BPA d'ENGIE et que son coût peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont déterminés sur la base du coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les composants principaux des actifs individuels sont identifiés et, si un composant a une durée d'utilité différente de celle du reste de cet actif, ce composant est amorti séparément.

L'amortissement est comptabilisé au le compte de résultat par application de la méthode linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque composant d'un élément d'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis

Les durées d'utilité estimées pour l'année en cours sont les suivantes :

- Équipement et machinerie - 6, 7 ans
- Matériel informatique - 5 ans
- Mobilier - 6, 7 ans
- Véhicules - 5 ans

Les méthodes d'amortissement, durées d'utilité et valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées si nécessaire de façon prospective.

3.9.5 Immobilisations incorporelles

Coûts de développement et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments générés en interne dans la phase de développement, qui sont comptabilisés si, et seulement si, le groupe ENGIE EPS peut démontrer tous les éléments suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin qu'il soit disponible pour être utilisé ou vendu ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à générer des avantages économiques futurs probables - entre autres choses, le groupe ENGIE EPS peut démontrer l'existence d'un marché pour la production des immobilisations incorporelles ou de l'immobilisation incorporelle elle-même ou, s'il doit être utilisé en interne, utilité de l'immobilisation incorporelle ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour mener à bien le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement.

Les marques générées en interne, les listes de clients et les autres incorporels similaires ne sont pas comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses engagées à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle remplit pour la première fois les critères de comptabilisation et comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'actif de manière à pouvoir fonctionner de la manière suivante: prévu par la direction.

Les dépenses ultérieures ne sont activées que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs inhérents à l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris les dépenses au titre des écarts d'acquisition générés en interne et des marques, sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est basé sur le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé en résultat sur une base linéaire sur la durée de vie estimée des actifs incorporels, autres que les écarts d'acquisition, à compter de la date à laquelle ils sont disponibles à l'emploi.

Les durées de vie utiles estimées pour les années en cours et comparées sont les suivantes :

- coûts de développement - de 3 à 5 ans, en fonction du projet spécifique. En 2019, l'amortissement de la plupart des coûts de développement capitalisés a été accéléré de 5 à 3 ans afin d'être conforme au plan de R&D et au calendrier ;
- Dépenses d'amélioration - 6 ans
- marques, brevets et licences à durée de vie définie - 10 ans (en aucun cas, plus longtemps que la durée du brevet ou de la licence).

La méthode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

Suite à un examen attentif de la durée de vie utile des actifs, le Groupe a décidé de procéder à un amortissement accéléré de certains coûts de développements en 2020.

Actifs non courants détenus pour la vente et les activités abandonnées.

Les actifs (ou groupes de cessions) détenus en vue de la vente ne sont pas amortis, ils sont évalués à la valeur plus basse entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de vente et ils sont expressément décrits.

3.9.6 Dépréciation d'actifs

À la fin de chaque exercice, le groupe ENGIE EPS détermine s'il existe un indice de perte de valeur de ses immobilisations incorporelles (y compris les frais de développement) ainsi que des immobilisations corporelles.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») dépasse sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'une immobilisation ou de son UGT est celle qui est la plus élevée parmi les deux valeurs suivantes : sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour mesurer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation qui reflète les estimations actuellement en vigueur sur le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'immobilisation ou à l'UGT. Les immobilisations qui ne peuvent être testées individuellement sont regroupées en groupes d'actifs les plus petits possibles générant des entrées de trésorerie provenant d'une utilisation continue largement indépendantes des entrées de fonds d'autres immobilisations ou UGT.

Une dépréciation est comptabilisée si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au le compte de résultat. Les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, net des dépréciations et amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au contraire, les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

Détermination de l'Unité Génératrice de Trésorerie

Le Groupe ENGIE EPS a une activité principale unique, correspondant à la vente de solutions de stockage hybrides. Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie distincts et les tests de dépréciation sont réalisés sur le Groupe dans son ensemble.

Tous les actifs corporels (les usines et le laboratoire) sont localisés en Italie et sont dédiés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. Les solutions de stockage hybrides sont fabriquées par EPS en utilisant sa technologie (brevets, développement et savoir-faire). Tous les actifs incorporels sont dédiés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. En particulier, les coûts de développement, les brevets, le goodwill sur EPS Italia (principalement lié au savoir-faire sur des solutions de stockage hybrides) et les marques comptabilisées dans les états financiers consolidés sont liés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides. Par conséquent, il n'est pas possible d'identifier un groupe d'actifs générant des flux de trésorerie indépendants plus petit que l'ensemble des actifs du Groupe, car ces actifs sont utilisés pour générer des flux de trésorerie liés à l'activité de vente de solutions de stockage hybrides à des clients dans le monde entier.

3.9.7 Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ce coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks, les frais de conversion et autres frais engagés pour les amener vers leur lieu de stockage.

Des provisions sont comptabilisées pour les stocks obsolètes et à rotation lente, les produits finis, pièces de rechange et autres fournitures en fonction de leur montant recouvrable attendu et de leur valeur de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement estimés ainsi que des frais de vente.

3.9.8 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au titre duquel une entité paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'a pas d'obligation actuelle (juridique ou implicite) de payer des montants supplémentaires. Les obligations de contribution à des régimes de retraite définis sont comptabilisées au compte de résultat comme des dépenses de prestations sociales lors des périodes au cours desquelles les employés ont rendu leurs services à la société.

En Italie, au sein d'EPS Italia et ENGIE EPS, entités d'exploitation italiennes les plus importantes, quasiment tous les employés bénéficient d'un régime à cotisations définies prévu par la loi (appelé « *Trattamento di fine Rapporto* » - TFR). Les sociétés doivent reverser tous les mois un certain pourcentage du salaire de leurs employés. Ces montants sont perçus par l'INPS (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale – bureau national d'assurance sociale), qui verse une pension aux employés lorsqu'ils prennent leur retraite. Les collaborateurs peuvent choisir de destiner leur TFR à des fonds autres qu'INPS.

Les fonds *TFR* cumulés sont ensuite versés lors du départ de l'employé, quelle qu'en soit la raison, ou au moment de son départ en retraite. Dans des situations spécifiques, l'employé ayant travaillé plus de 8 années consécutives chez le même employeur peut obtenir le droit de retirer partiellement son *TFR*. Ce régime est sans capitalisation.

Le Groupe ENGIE EPS détermine le passif net au titre des prestations pour la période concernée en se basant sur des calculs actuariels. Les écarts de réévaluation et pertes actuariels, sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par contrepartie des autres éléments de résultat global.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé à hauteur du montant devant être versé au titre des primes à court terme ou des régimes d'intéressement aux bénéficiaires si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) de verser ce montant du fait de services fournis par le passé par l'employé et si ladite obligation peut être évaluée de manière fiable.

Plans de stock option

IFRS 2 prescrit de constater en charges de personnel les services rémunérés par des paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés et reconnus en charge sur la période d'acquisition des droits. S'agissant de plans qui se régleront en actions du Groupe ENGIE EPS, la contrepartie de la charge est reconnue directement en capitaux propres. Lorsque les plans sont qualifiés de « règlement en liquidité, une dette est reconnue au bilan à hauteur de la valeur attendue de règlement. Cette dette est réévaluée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat de la période.

3.9.9 Provisions

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, le groupe ENGIE EPS a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temps de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée comme un coût financier.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque ENGIE EPS a approuvé un plan de restructuration détaillé et formel et que la restructuration a débuté ou a été annoncée publiquement. Les dépenses d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

3.9.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'un avantage économique reviendra au Groupe et qu'il peut être mesuré de manière fiable quel que soit le moment où le

règlement est effectué. Le chiffre d'affaires est calculé à la juste valeur de la contrepartie reçue ou devant être reçue en tenant compte des conditions de paiement définies par le contrat et nets d'impôts et de droits. Le Groupe a conclu qu'il était le principal dans tous ses accords générateurs de chiffre d'affaires car il est responsable vis-à-vis des clients, et dispose d'une latitude en matière d'établissement des prix de vente et est également exposé à des risques d'inventaire.

Ventes de marchandises

Le chiffre d'affaires tiré de la vente de marchandise est comptabilisé conformément à IFRS 15, lors du transfert du contrôle au client qui se caractérise en général par le transfert des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des marchandises à l'acheteur, ce qui correspond habituellement à la livraison desdites marchandises. Le chiffre d'affaires tiré de la vente de marchandises est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des retours et remises, rabais commerciaux et escomptes de volume. Le Groupe offre, pour tous ses produits vendus et pendant une période de deux ans, des dispositions de garantie qui correspondent aux pratiques en vigueur dans le secteur. Ces garanties ne répondent pas à la définition d'une obligation de performance supplémentaire selon IFRS 15 et sont donc comptabilisées par le biais de provisions le cas échéant sur la base des coûts de garantie historiques engagés et des obligations de garantie toujours en cours.

Prestation de services et contrats de construction

Prestation de services : les produits tirés des prestations de services (installation et maintenance des machines installées) sont comptabilisés conformément à IFRS 15, lors du transfert de contrôle au client, ce qui en pratique génère une reconnaissance en continue sur la période de prestation.

Contrats de construction : Le revenu sur ces contrats n'est reconnu à l'avancement que dans la mesure où les critères prévus par la norme IFRS 15 sont remplis. Il s'agit notamment de démontrer que l'on construit un actif sans usage alternatif et que le contrat prévoit une sécurisation des paiements à hauteur des coûts engagés incrémentés d'une marge raisonnable. Pour ces contrats, le revenu est alors reconnu à l'avancement selon la méthode des coûts encourus ; Lorsque le résultat du contrat ne peut être évalué de manière fiable, le revenu est comptabilisé uniquement à hauteur des dépenses engagées.

Si les conditions d'une reconnaissance du revenu en continu ne sont pas remplies, le chiffre d'affaire est alors reconnu uniquement à l'achèvement du projet, lors du transfert du contrôle au client.

Enfin, chaque contrat est décomposé en plusieurs obligations de performance, avec un chiffre d'affaire alloué et reconnu selon les critères propres à chacune d'entre elle.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera reçue et que le groupe ENGIE EPS se conformera à toutes les conditions prévues. . Si la subvention est liée à un poste de dépense, celle-ci est systématiquement comptabilisée en produits sur les périodes au cours desquelles les coûts qu'elle doit compenser sont reconnus en charge Si la subvention porte sur un actif immobilisé, elle réduit la valeur comptable de l'actif en question. La subvention est ensuite comptabilisée dans le compte de résultat par le biais d'une réduction de la charge d'amortissement.

3.9.11 Impôt sur le sociétés

Impôt sur le revenu de la période en cours

Les actifs et passifs d'impôts sur le revenu correspondent au montant devant être recouvré par les autorités fiscales. Les taux d'imposition et législations fiscales pris en compte pour calculer les montants à payer sont ceux qui sont en vigueur ou quasiment en vigueur à la date de clôture dans les pays où le Groupe est actif et génère du revenu imposable.

Les impôts sur le résultat de la période en cours sur les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations d'impôt dans les

situations où les réglementations fiscales en vigueur sont sujettes à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les écarts temporels entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur base comptable

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires imposables, sauf :

- Si le passif d'impôt différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni les pertes et bénéfices imposables et
- Concernant les écarts comptables temporaires liés aux investissements et aux filiales, aux associés et aux intérêts dans des coentreprises, si le moment de l'inversement des écarts temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les écarts temporaires ne s'inversent pas dans un avenir proche.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires déductibles, le report des crédits d'impôts inutilisés et les pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice fiscal sera disponible pour y imputer les écarts temporaires déductibles, et où le report des crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées peut être utilisé, sauf :

- Si l'actif d'impôt différé lié à l'écart temporaire déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni les pertes et profits imposables ; et
- Concernant les écarts temporaires déductibles liés aux investissements dans des filiales, associés et participations dans des coentreprises, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable que les écarts temporaires puissent s'inverser dans un futur proche et où des bénéfices imposables auxquels imputer les écarts temporaires seront disponibles pour être utilisés.

La valeur comptable des actifs fiscaux différés est réexaminée à chaque date de déclaration et ajustée selon les probabilités d'existence de montants suffisants de bénéfices imposables disponibles pour permettre l'utilisation de tout ou partie des actifs fiscaux différés.

Les actifs et passifs fiscaux différés sont évalués aux taux d'imposition devant être appliqués lors de l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des législations fiscales) entrés en vigueur ou quasiment entrés en vigueur à la date de clôture

Les éléments d'impôts différés sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente en compte de résultat, résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement opposable de les compenser et si les impôts différés portent sur la même entité imposable et relèvent de la même autorité fiscale.

Les bénéfices fiscaux acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises mais ne répondant pas aux critères de comptabilisation distincte à cette date, sont comptabilisés ultérieurement si de nouvelles informations émergent sur les faits et circonstances. L'ajustement est traité soit comme une réduction du goodwill (à condition que le montant ne dépasse pas celui du goodwill) s'il a eu lieu au cours de la période mesurée, soit comptabilisé au compte de résultat.

3.9.12 Actions propres et bénéfice par action

Le coût de toute action propre achetée et/ou détenue est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Les plus-values provenant de toute vente ultérieure sont également comptabilisées en les capitaux propres.

Les bénéfices de base par action sont calculés en divisant le profit (perte) attribuable aux propriétaires de l'entité-mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour les bénéfices dilués par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté en supposant la conversion de toutes les actions ayant potentiellement un effet dilutif.

3.9.13 Autres informations

Le groupe ENGIE EPS n'a souscrit aucun instrument financier dérivé ni conclu aucun accord contractuel visant à transférer des actifs financiers.

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1. Produits des activités ordinaires

Les Produits des activités ordinaires s'élèvent à 11 052 k€, soit une baisse de 45% par rapport à l'exercice 2019.

Le détail des Produits des activités ordinaires est le suivant :

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Contrats de construction	7.545.287	18.484.496
Prestations de services	883.219	1.199.545
Ventes de marchandises	2.369.700	0
Chiffre d'affaires	10.798.206	19.684.041
Autres produits	253.596	520.770
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11.051.802	20.204.811

Les produits des activités ordinaires pour 2020 s'élèvent à 11 052 K € et se composent des contrats de construction à hauteur de 7 545 k€, des services rendus aux clients à hauteur de 883 k€, de ventes de biens à hauteur de 2 370 k€ et d'autres produits à hauteur de 254 k€.

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires par ligne de produits :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNE DE PRODUITS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Stock Giga	3.126.957	12.770.249
Solutions industrielles	4.097.787	5.489.848
eMobility et autres	3.573.462	479.892
Autres activités non-principales	0	944.052
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNE DE PRODUITS	10.798.206	19.684.041
Autres recettes	253.596	520.770
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES RECETTES	11.051.802	20.204.811

En 2020, la Covid 19 a eu un impact important sur la comptabilisation du chiffre d'affaires d'ENGIE EPS, car tous les principaux projets qui devaient générer des revenus en 2020 ont été reportés à 2021 et 2022. Malgré cela, le carnet de commandes des projets et les contrats confirmés ont atteint respectivement 32 999 k€ et 112 100 k€ pour un total de 145 099 k€, le chiffre d'affaires a diminué de 45 %, passant de 20 205 k€ au 31 décembre 2019 à 11 052 k€ au 31 décembre 2020. Cependant, la ligne de produits e-Mobility a connu un grand succès et a généré une augmentation significative du chiffre d'affaires en 2020.

Environ 40% du chiffre d'affaires lié aux contrats de construction se réfère au déploiement réussi du projet Sol De Insurgentes au Mexique, un projet Solar-plus-Storage en collaboration avec ENGIE, comme indiqué ci-dessus. Le projet est situé à Comondú, Baja California Sur, au Mexique, avec une capacité installée de 23 MW et une centrale PV de 31,2 MWc couplée à un système de stockage

d'énergie par batterie ("BESS") de 5,4 MW/3,17 MWh destiné à effectuer le lissage de la rampe et le contrôle de la fréquence primaire.

Près de 48% du chiffre d'affaires lié aux contrats de construction se réfère aux projets Anza, Leini et Comores qui sont liés à la ligne de produits solutions industrielles. Tandis que 9 % des contrats de construction sont liés au projet Remote.

Pour mémoire, en 2019 le chiffre d'affaires s'élevait à 20 205 k€ et se composait de contrats de construction pour 18 484 k€ et de services rendus aux clients pour 1 200 k€. Les principaux contrats de construction en 2019 concernaient les solutions de support de réseau, les micro-réseaux en Afrique et en Asie-Pacifique et les solutions de mobilité en Europe.

Les prestations de services étaient principalement liées à la maintenance et à la fourniture de services aux opérateurs de télécommunications pour lesquels le groupe ENGIE EPS a installé ses solutions au cours des années précédentes.

Les ventes de biens étaient représentées par la vente de produits, pour lesquels le groupe ENGIE EPS n'est pas impliqué dans la phase d'intégration du système ou de construction.

Au cours de l'année 2019 et 2020, la répartition du chiffre d'affaires au autres produits par chaque entité juridique du Groupe ENGIE EPS est la suivante :

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
ENGIE EPS ITALIA	8.332.348	19.306.661
ENGIE EPS	2.684.454	412.125
EPS Manufacturing	34.999	486.025
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11.051.802	20.204.811

Les produits des activités ordinaires par zones géographiques, classés selon le pays d'origine des clients et la zone géographique de l'installation, sont les suivants :

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CLIENTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
EUROPE	8.197.056	3.571.036
USA	1.803.097	0
AFRIQUE	942.174	3.052.673
ASIE PACIFIQUE	79.017	911.452
AMERIQUE LATINE	30.458	12.669.649
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11.051.802	20.204.811

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTALLATIONS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
EUROPE	5.350.912	3.547.571
AMERIQUE LATINE	3.114.317	12.676.844
USA	1.803.097	0
AFRIQUE	704.459	3.052.673
ASIE PACIFIQUE	79.017	927.722
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11.051.802	20.204.811

Les produits des activités ordinaires réalisés par le Groupe en devises étrangères sont d'environ 5 361 k USD (correspondant à environ 4 887 k€) et sont principalement liés au projet Sol De Insurgentes actuellement en cours de développement au Mexique et au projet Anza déjà réalisé aux États-Unis, en Californie.

4.2. Coût des biens et services vendus

En 2020, le coût des biens et des services vendus (COGS), qui consiste en l'achat de matières premières et de produits semi-finis et finis, tels que les tableaux de distribution et les matériaux électriques, s'élève à 7 221 k€ (14 857 k€ en 2019) et a considérablement baissé en raison de la diminution des activités du Groupe ENGIE EPS, principalement en raison de la COVID-19.

Le coût des biens et des services vendus a subi une diminution plus forte par rapport à la diminution du chiffre d'affaires. Par conséquent, la marge brute a atteint 34,7% pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 alors qu'elle était de 26,5% pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant expose le détail des achats de matières premières, consommables et des produits finis :

COÛTS DES BIENS ET SERVICES VENDUS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Coûts des biens vendus/services rendus	(7.221.151)	(14.857.163)
Coûts liés aux Accords de Partenariat Technologiques	0	0
Variation de stock	0	0
COÛTS TOTAL DES BIENS ET SERVICES VENDUS	(7.221.151)	(14.857.163)

4.3. Coûts liés au personnel

Les frais de personnel correspondent à l'ensemble des éléments de rémunération fixes et variables versées aux salariés (y compris les cadres), ainsi qu'aux frais de déplacement et aux dépenses, aux cotisations de sécurité sociale et aux charges liées aux retraites et aux obligations y afférents.

Ce poste comprend également quelques licenciements et incitations à la retraite anticipée. Depuis 2015, le Groupe ENGIE EPS a entrepris un important processus de recrutement qui est toujours en cours en 2020, visant à atteindre une structure organisationnelle de haut niveau et fonctionnellement adéquat, et à réaliser des programmes de croissance ciblés et durables, compte tenu du Pipeline et des objectifs stratégiques de l'entreprise.

Le total des faits du personnel a augmenté de 1 108 k€, passant de 6 667 k€ au cours de l'exercice 2019 à 7 775 k€ au cours de l'exercice 2020.

L'augmentation globale s'explique par l'augmentation du nombre de salariés hautement spécialisés : au 31 décembre 2020, le nombre total d'employés était de 135 contre 110 au 31 décembre 2019). Ceci est partiellement compensé par :

- la diminution du poids des cotisations sociales en raison du recours aux programmes sociaux financés par l'État et en particulier à la « Cassa Integrazione Guadagni Ordinaria » (« CIGO »).
- la diminution des heures supplémentaires payées et des heures de déplacement payées en raison de la pandémie de COVID-19.

Le tableau suivant détaille les coûts de personnel et leur évolution au cours des exercices concernés :

CHARGES DE PERSONNEL (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et rémunérations	(5.273.799)	(3.918.439)
Cotisations sociales	(1.027.327)	(979.946)
Avantages du personnel	(646.621)	(626.973)
Autres frais	(826.817)	(1.141.768)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(7.774.563)	(6.667.126)

L'effectif total du groupe ENGIE EPS est décrit dans le tableau suivant :

Nombre d'ETP en fin de période	31/12/2020	31/12/2019
ENGIE EPS (France)	1	7
EPS Manufacturing Srl (Italie)	2	2
<i>consultant/ partenaire</i>	0	0
Engie EPS Italia Srl (Italy)	98	92
EPS e-Mobility Srl	21	0
Eps Inc. (États-Unis)	0	0
TOTAL d'ETP EN FIN DE PÉRIODE	122	101

Le nombre d'employés mentionnés dans le tableau ci-dessus est calculé en « équivalent temps plein » et, pour 2020, il diffère de l'effectif total à la fin de l'année de 135 personnes mentionnées à la section 15.1 de l'URD qui comprend également les employés ayant un statut d'emploi différent.

4.4. Autres frais d'exploitation

Le poste Autres frais d'exploitation a été axé uniquement autour des coûts récurrents et des dépenses qui seront probablement engagées au cours des prochaines années. Une ligne spécifique dans le P&L a été ajoutée pour répartir correctement tous les coûts et dépenses liés aux événements non récurrents survenus au cours des périodes pertinentes.

La rémunération du PDG n'est pas incluse dans les Autres Frais d'exploitation, mais elle a été classée dans le poste Frais de Personnel, en raison du développement commercial et du rôle opérationnel qu'il a joué et qu'il joue encore.

Les autres frais d'exploitation s'élèvent à 2 937 k€ au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous présente les "autres frais d'exploitation" au cours des exercices concernés.

AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Frais juridiques et autres frais de conseil	(713.114)	(500.723)
Communication et Déplacements	(570.538)	(345.344)
Voyage	(25.092)	(163.455)
Maintenance	(405.825)	(297.767)
Audit	(226.348)	(134.107)
Licences de logiciels	(162.637)	(55.509)
Loyers	(117.293)	(155.950)
Rémunération des administrateurs	(119.819)	(83.425)
Sécurité	(204.626)	(114.144)
Services fiscaux et administratifs	(132.395)	(171.635)
Commissions bancaires	(49.961)	(31.933)
Assurances	(26.688)	(14.612)
Impôts indirects	(10.552)	(24.637)
Divers	(172.281)	(223.300)
TOTAL AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION	(2.937.170)	(2.316.539)

L'augmentation des "autres frais d'exploitation" est principalement due au développement de la structure ENGIE EPS nécessaire pour soutenir la croissance de l'entreprise. Les principales augmentations sont liées aux frais juridiques et autres frais de conseil, les frais de maintenance, les couts des services d'audit, la rémunération du Conseil d'Administration, les dépenses de communication aussi bien pour les opportunités commerciales que pour les évènements institutionnels. En outre, les frais juridiques et autres services de conseil comprennent environ 457 k€ de frais de conseil juridique et environ 256 k€ de différents services de conseil, qui comprennent principalement des services de paie et de recrutement, ainsi que le détachement d'employés.

4.5. Autres frais de recherches et développement et opérations industrielles

Le groupe ENGIE EPS identifie distinctement les coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être considérés comme des coûts de structure, car ils sont liés aux activités d'installation et à la recherche et au développement de nouveaux produits qui seront vendus dans les années à venir.

Le graphique ci-dessous présente les "Autres coûts de R&D et d'opérations industrielles" au 31 décembre 2020 par rapport à la période précédente.

AUTRES FRAIS DE RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS INDUSTRIELLES	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'opérations industrielles	(1.296.205)	(2.075.598)
Coûts de vente	(247.219)	0
Charges de R&D non capitalisées	0	(18.705)
TOTAL AUTRES FRAIS DE RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT ET OPÉRATIONS INDUSTRIELLES	(1.543.425)	(2.094.303)

Les coûts des opérations industrielles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 543 k€ alors qu'ils étaient de 2 094 k€ au 31 décembre 2019. La diminution des opérations industrielles est principalement due au nouveau modèle d'entreprise dans lequel les activités de l'EPC (Engineering, Procurement and Construction) ont été profondément revues et recentrées.

4.6. EBITDA (Hors stock-options et plans d'intéressement) (non-IFRS)

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements («EBITDA») de l'exercice 2020 est un indicateur non défini par les IFRS qui exclut les charges non récurrentes et l'incidence des options sur actions sur la comptabilité.. L'EBITDA (à l'exclusion des stocks-options et des plans d'intéressement) s'élève à – 8 425 k€ pour l'exercice 2020 contre – 5 730 k€ pour l'exercice 2019.

Ce résultat, principalement dû à l'engagement important dans la R&D, parfaitement en ligne avec la croissance prévue de la structure organisationnelle interne et l'exécution du plan stratégique à long terme d'ENGIE EPS, est justifié par l'augmentation des frais de personnel et des autres dépenses de fonctionnement.

L'EBITDA au 31 décembre 2020 a diminué de 47 %.

4.7. Amortissements

Les amortissements correspondent principalement à l'amortissement des installations techniques, des équipements et des matériels électroniques ainsi que des éléments de Propriété Intellectuelle du Groupe ENGIE EPS. En 2019, le poste s'élevait à 2 985 euros, et a augmenté pour atteindre 3 326 k€ en 2020.

AMORTISSEMENTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	(2.496.564)	(2.343.892)
Immobilisations corporelles	(829.323)	(641.412)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(3.325.887)	(2.985.304)

Par rapport à l'exercice 2019, ce poste a augmenté de 341 k€, passant de 2 985 k€ à 3 326 k€ en 2020.

La durée d'utilisation des actifs incorporels a été réestimée de manière à refléter la durée résiduelle des projets du Carnet de commandes, ce qui a entraîné la nécessité d'accélérer le processus d'amortissement. L'impact total de l'accélération de l'amortissement s'élève à 368 k€.

Comme ces projets ne font pas partie des activités principales de l'entreprise, leur absence n'affectera pas le chiffre d'affaires prévu pour les prochaines années.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts « d'amortissement » déclarée au 31 décembre 2020 est principalement attribuable aux projets de R&D qui ont été achevés qui ont commencé la phase d'amortissement. Voir également paragraphe 4.16.

4.8. Pertes de valeur et réévaluations/amortissement

L'amortissement (ou la plus-value) des actifs correspond principalement à la perte/plus-value qui peut résulter des tests de valeur effectués sur les actifs constitués par les équipements, stocks, actifs incorporels ou dettes détenus par ENGIE EPS.

En 2020, les postes s'élèvent à 1 509 k€ alors qu'ils s'élevaient à 3 592 k€ en 2019.

Le graphique ci-dessous montre les dépréciations et autres amortissements au 31 décembre 2020 par rapport à la période précédente.

PERTES DE VALEUR ET AMORTISSEMENTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Provison pour les risques liés à l'achèvement des projets R&D	(260.447)	(334.000)
Pertes de valeur des actifs hydrogène	0	(1.386.700)
Arrêt de l'activité	0	(1.084.380)
Provision sur créances douteuses	(382.471)	(739.969)
Coût d'achèvement futur du projet	0	(47.000)
Pertes de valeur des stocks et des actifs non courants	(866.572)	0
TOTAL PERTES DE VALEUR ET AMORTISSEMENTS	(1.509.490)	(3.592.049)

Aucune perte de valeur n'a été identifiée par le groupe au 31 décembre 2020 sur le goodwill (s'élevant à 1,569 k€) issu des acquisitions d'EPS et de MCM Enegy Lab S.r.l. en 2016.

4.9. Produits et charges non-récurrents

Ce poste comprend des charges considérées comme non récurrentes, telles que celles qui sont principalement liées à des phases spécifiques de la croissance de l'entreprise et à la mise en place de services de comptabilité, d'administration et de développement des affaires. Ces charges d'exploitation ne peuvent être qualifiées d'exceptionnelles ou d'extraordinaires, mais elles sont néanmoins liées à des éléments inhabituels et peu fréquents, pour des montants significatifs. C'est pourquoi elles sont présentées par ENGIE EPS sur une ligne séparée, afin de faciliter la compréhension de l'activité d'exploitation courante.

En 2020, ces éléments s'élèvent à 570 k€ alors qu'ils s'élevaient à 1 573 k€ en 2019.

PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'intégration	(199.124)	(220.202)
Coûts des fusions et acquisitions	(148.723)	(312.216)
Charges non récurrentes de Comptabilité et certification juridique	(100.492)	(603.956)
Covid-19	(99.981)	0
Autres	(12.935)	(29.238)
Coûts d'origine et de développement	(8.280)	(297.576)
Charges non récurrentes de distribution et de développement commercial	0	(75.284)
Charges non récurrentes de R&D	0	(35.000)
Charges non récurrentes de transports, communication, évènements	0	0
Charges non récurrentes sur litiges	0	0
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES	(569.534)	(1.573.472)

Par rapport à l'exercice 2019, ce poste a diminué de 1 003 k€, passant de 1 573 k€ à 570 k€ pour l'exercice 2020.

Comme mentionné ci-dessus, ces coûts ne sont pas représentatifs de l'activité ordinaire du Groupe bien qu'ils se soient produits au cours de la dernière année et qu'ils soient susceptibles de se reproduire dans les années à venir.

La diminution des « dépenses non récurrentes » est liée à la nature inhabituelle et peu fréquente des postes classés ici.

4.10. Plans d'intéressement

La ligne se rapporte aux provisions liées aux plans d'intéressement pour les employés et la direction. En 2017, le montant était lié aux plans de stocks-options et de bons de souscription d'actions décrits au paragraphe 4.10 des états financiers consolidés de 2017 et a été imputé sur les capitaux propres, conformément à la norme IFRS 2. Conformément au nouveau plan de participation aux bénéfices adopté le 6 mars 2018, les plans de stocks-options et de bons de souscription d'actions ont été remplacés par des droits à l'appréciation d'actions ("SAR") et, le cas échéant, par des droits à l'appréciation des actions supplémentaires ("SAR supplémentaires"). Suite à ce nouveau plan :

- Les stocks-options et bons de souscription d'actions acquis ont été exercés pendant l'appel d'offres simplifié par ENGIE (par l'intermédiaire de sa filiale GDF International), à l'exception des 200 000 stocks-options acquises accordées au PDG qui ont été remplacées par des SAR. Les stocks-options et les bons de souscription non exercés ont fait l'objet d'une renonciation de la part de leurs bénéficiaires ;
- Les stocks-options et les bons de souscription non acquis ont été remplacés par des SARs transformés sur une base d'un pour un - les différents SARs correspondant aux prix d'exercice des différentes stocks-options ou bons de souscription existants ne sont soumis à aucune condition de performance et sont uniquement liés à la condition de présence au sein du groupe ;
- En outre, des "SAR supplémentaires" présentant des caractéristiques particulières, notamment des conditions de performance, liées à la réalisation de niveaux de chiffre d'affaires et d'EBITDA conformes au plan stratégique 2020 et aux taux de rétention de la

société pour 2018 à 2020 (les "SAR supplémentaires"), ont été distribués au PDG et aux autres cadres.

Les SAR et les SAR supplémentaires prévoient une nouvelle période d'acquisition et bénéficient d'un prix plancher de 9,50 euros. L'attribution de droits à l'appréciation d'actions (SARs) décidée par le Conseil d'administration le 6 mars 2018 au profit du Directeur général, du Président du Conseil d'administration et des autres membres du Conseil d'administration, en remplacement des stocks-options ou des bons de souscription d'actions existants non acquis, est détaillée au pair. 15.5 du Document de référence 2017.

Compte tenu des caractéristiques des SARs attribués et du règlement qui sera effectué en trésorerie au lieu d'instruments de capitaux propres, ce plan est qualifié de "régulé en trésorerie" selon la norme IFRS 2.

La norme IFRS 2 ne traite pas explicitement le cas de la transformation de plans réglés en instruments de capitaux propres en plans réglés en trésorerie, comme dans le cas du BPA ; toutefois, le Board de l'IASB a estimé que cette transaction pouvait être traitée par analogie avec l'exemple IG9. Par analogie, EPS a considéré que :

- La constitution de la dette initiale (tout ou partie) lié au plan réglé en trésorerie doit être effectuée directement à partir des capitaux propres ;
- La comptabilisation d'un coût "plancher" est nécessaire, si les conditions du nouveau plan sont défavorables et conduirait à la comptabilisation d'un coût inférieur à celui qui serait comptabilisé selon l'ancien plan ;
- La dette liée au plan "régulé en trésorerie" doit être constaté à sa juste valeur à la date de modification, tous les changements ultérieurs (positifs ou négatifs) ayant un impact sur le compte de résultat.

Une fois que le plan réglé en instruments de capitaux propres a été transformé en plan réglé en trésorerie, le nouveau plan sera traité selon les principes applicables aux plans réglés en trésorerie. La seule exception à ce principe, comme dans l'exemple IG9, est le cas où le nouveau plan est défavorable (en comparant la valeur des actions et les conditions d'acquisition à la date de la modification aux mêmes informations à la date d'attribution du plan initial réglé en instruments de capitaux propres). Dans ce cas, il y aura une charge supplémentaire (avec une entrée correspondante dans les capitaux propres) pour maintenir au moins le coût des services rendus au niveau de l'"ancien" coût. Pour ENGIE EPS, au contraire, les prix des actions sont plus élevés qu'ils ne l'étaient à la date d'attribution du plan initial réglé en instruments de capitaux propres.

Conformément aux exigences relatives aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (IFRS 2, par. 30-33), Le Groupe ENGIE EPS a comptabilisé le passif à régler en trésorerie à la date de modification du plan, sur la base de la juste valeur des actions et des services acquis à cette date. En outre, jusqu'au règlement du passif, Le Groupe ENGIE EPS réévaluera la juste valeur du passif à chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat de la période.

Au 31 décembre 2020, la juste valeur de la dette s'élève à 3 273 k€ alors qu'elle était de 3 647 k€ au 31 décembre 2019. Les mouvements comptabilisés sont les suivants :

- 825 k€ enregistrés dans le compte de résultat, correspondant principalement aux SARs exercés durant la période ainsi qu'à l'ajustement de la juste valeur des SARs non exercés ;

- 1 199 k€ versés durant la période, correspondant aux SAR exercées et versées durant l'exercice 2020.

Dans les prochaines périodes, cette dette sera réévaluée pour tenir compte :

- Les années supplémentaires de services fournis ;
- L'évolution de la juste valeur des SAR.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des informations relatives aux SAR au cours de la période :

Valeur SARs (montants in Euro)	SAR additionnels	SAR transformés	TOTAL
Clôture 31.12.2019	1.645.207	2.001.309	3.646.516
Augmentation / (Diminution) (profits et pertes)	(273.435)	1.098.226	824.791
Augmentation (Capitaux propres)	0	0	0
Exercé et payé	(249.564)	(949.181)	(1.198.745)
Clôture 31.12.2020	1.122.207	2.150.355	3.272.562

Nombre SARs	SAR additionnels	SAR transformés	TOTAL
Clôture 31.12.2019	751.576	368.922	1.120.498
Exercé et payé	(166.268)	(196.233)	(362.501)
Clôture 31.12.2020	585.308	172.689	757.997

Résumé des instruments dilutifs et du risque de dilution

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de risque de dilution lié aux stocks-options et aux bons de souscription d'actions. Les mandataires sociaux, les membres de la direction et les employés de la société ne détiennent aucune participation dans le capital de la société et il n'existe aucun titre en circulation donnant droit à ses détenteurs d'accéder au capital de la société.

L'attribution des SARs au Directeur Général, au président du conseil d'administration et aux autres membres de la direction du groupe, décidée par le conseil d'administration le 6 mars 2018 pour remplacer les actions non acquises, est décrite au chapitre 15.2 du document de référence.

4.11. Résultat d'exploitation (EBIT)

Pour l'exercice 2020, le résultat d'exploitation enregistre une perte de 14 654 k€ contre une perte de 15 088 k€ pour l'exercice 2019.

Ce résultat est principalement dû à un impact négatif lié à des charges relatives à :

- l'augmentation de la juste valeur des plans d'incitation de 825 k€
- une provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 692 k€
- des dépenses non récurrentes de 570 k€
- un amortissement accéléré des activités non-principales pour 368 k€

des dépréciations d'actifs incorporels de 174 k€.

4.12. Résultat financier net

Le total des produits et charges financiers nets s'élève à 91 k€, une augmentation par rapport à l'exercice 2019. Cette amélioration est observée pour tous les postes, mais principalement pour les gains sur les taux de change.

RÉSULTAT FINANCIER NET (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts financiers	(206.157)	(236.481)
Intérêts financiers liés à l' IFRS 16	(22.867)	(45.512)
Ecart de change nets	147.334	(40.126)
Revenu financier	9.286	9.900
Charges financières	(18.386)	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER NET	(90.790)	(312.219)

4.13. Impôts sur les sociétés

En 2020, ce poste comprend des produits et des impôts différés pour un montant de – 70 k€ (756 k€ pour l'exercice 2019).

IMPÔTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles		
IRES (Impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés)	0	(1.586)
IRAP (Taxe régionale sur les activités productives)	(95.218)	0
Autres impôts sur les bénéfices	25.678	753.183
Impôts différés		
IRES (Impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés)	0	3.973
IRAP (Taxe régionale sur les activités productives)	0	0
TOTAL IMPÔTS	(69.540)	755.569

4.14. Résultat net

La perte nette s'élève à -14 815 k€ à fin 2020, contre -14 644 k€ à fin 2019. La perte nette au 31 décembre 2020 est en baisse de 1 %.

4.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 521 k€, avec une diminution de 576 k€ par rapport à 3 098 k€ au 31 décembre 2019. La baisse est principalement due à des dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice. Toutes les immobilisations corporelles sont liées à EPS Italia.

L'évolution des immobilisations corporelles entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 par catégorie d'actifs est décrite dans le tableau suivant :

Immobilisations corporelles (montants en Euros)	Immeubles	Installations, machines et matériel technique	Matériel de bureau et informatique	Actifs loués (IFRS16)	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur comptable						0
Au 31 décembre 2019	1.391.802	891.061	512.453	2.175.922	0	4.971.237
Effet IFRS 16	0	0	0	53.207	0	53.207
Acquisitions	39.902	40.455	128.480	0	0	208.837
Provisions	0	0	0	0	0	0
Au 31 Décembre 2020	1.431.704	931.516	640.933	2.229.129	0	5.233.281
Dépréciations et pertes de valeur						0
Au 31 décembre 2019	(620.088)	(641.745)	(309.576)	(302.240)	0	(1.873.648)
Effet IFRS 16	0	0	0	(306.608)	0	(306.608)
Dépréciations et pertes de valeur	(176.806)	(74.978)	(295.745)	0	0	(547.528)
Provision	0	0	0	0	0	0
Au 31 Décembre 2020	(796.893)	(716.722)	(605.321)	(608.848)	0	(2.727.784)
Valeur comptable nette						0
Au 31 décembre 2019	771.714	249.316	202.877	1.873.682	0	3.097.589
Variations	(179.430)	(29.589)	224.797	0	0	15.777
Au 31 Décembre 2020	455.381	185.205	260.409	1.620.281	0	2.521.277

4.16. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 9 272 k€, contre 6 979 k€ au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant illustre la répartition des immobilisations incorporelles entre les entités juridiques du groupe :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
ENGIE EPS ITALIA	3.068.092	5.072.588
EPS e-Mobility	3.288.596	0
Purchase Price Allocation (PPA)	1.572.926	1.572.926
ENGIE EPS	1.335.277	193.654
EPS Manufacturing	7.500	140.048
TOTAL Immobilisations incorporelles	9.272.391	6.979.216

L'évolution des immobilisations incorporelles entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020 par catégorie d'actifs est décrite dans le tableau ci-dessous :

Immobilisations incorporelles	Brevets et licences à durée de vie définie	Logiciels	Coûts de développement	Autres immobilisations incorporelles (à amortir)	Goodwill	Total
Valeur comptable						
Au 31 décembre 2019	2.394.618	495.260	10.718.437	633.362	1.568.783	15.810.460
Acquisitions	104.170	404.281	3.322.374	1.176.165	0	5.006.991
Ajustements et cessions	(49.293)	0	0	0	0	(49.293)
Au 31 Décembre 2020	2.449.495	899.541	14.040.811	1.809.527	1.568.783	20.768.158
Amortissement et dépréciation						
Au 31 décembre 2019	(2.240.984)	(341.971)	(6.095.742)	(152.546)	0	(8.831.243)
Dépréciation et perte de valeur	(185.079)	(366.067)	(1.918.979)	(178.620)	0	(2.648.745)
Provision	0	0	0	0	0	0
Au 31 Décembre 2020	(2.426.063)	(708.038)	(8.014.721)	(331.166)	0	(11.479.988)
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2019	153.633	153.290	4.622.695	480.815	1.568.783	6.979.216
Ajustements d'ouverture	86.040	411.206	(34.663)	(478.361)	0	(15.778)
Au 31 Décembre 2020	109.472	602.709	5.991.427	1.000.000	1.568.783	9.272.391

L'augmentation des coûts de développements pour 3,322 k€ est principalement due à :

- 1 224 k€ pour le développement et l'amélioration de easyWallbox
- 523 k€ dans le cadre du déploiement de la nouvelle plateforme PROPHET Energy Management System (EMS), permettant de combiner de manière optimale le mix énergétique des actifs électriques, thermiques et à base d'hydrogène. Les fonctionnalités prédictives stimuleront les performances du système, en s'attaquant d'avance aux variations de charge et de renouvelables. L'algorithme EMS calcule les paramètres optimaux utiles pour l'exécution du Power Management System (PMS), maximisant l'efficacité BESS et minimisant la consommation auxiliaire. En outre, si le système est autorisé à tirer parti de l'arbitrage énergétique, il estime le meilleur profil de puissance qui maximise les revenus du système.
- 430 k€ pour le C-BESSHD, le nouveau système bidirectionnel de conversion de puissance avec fonctionnement à quatre quadrants, spécialement conçu pour les systèmes de stockage d'énergie à grande échelle. Sa conception modulaire permet une excellente intégration des conteneurs, ce qui augmente la fiabilité du système et réduit l'encombrement et les coûts globaux. Grâce à l'ample éventail de tension CC, différents types de batteries peuvent être incorporés.
- 395 k€ d'investissement pour le développement de produits de stockage d'énergie : le projet comprend la normalisation, l'optimisation et le développement de solutions de stockage d'énergie qui garantiront à ENGIE EPS une plus grande compétitivité en termes de performance et de coût ;

- 208 k€ d'investissement pour une technologie de pointe appliquée aux bornes de recharge centralisées transformant les batteries des parcs de véhicules stationnés en pôles stratégiques de générateurs de revenus flexibles pour le réseau. Combinées aux modèles commerciaux des batteries as-a-service, elles transforment les parcs de véhicules en un micro-réseau communiquant avec le réseau électrique (véhicule-réseau), transformant chaque stationnement – où les voitures sont rechargées – en immenses centrales électriques durables capables de stabiliser le réseau électrique national à des coûts inférieurs à ceux de la production thermique classique ;
- 112 k€ pour développer un tableau de bord de supervision à distance, une plateforme logicielle basée sur le web qui servira de première interface pour offrir un aperçu du fonctionnement de l'usine et de ses actifs, un tableau de bord prêt à l'emploi avec des analyses et des indicateurs préemballés qui représenteront le mieux les IRC de l'usine ;
- 42 k€ pour développer un prototype de HyESSFast, un chargeur CC qui débloquera des capacités de charge rapide pour les véhicules électriques assurant une autonomie à un véhicule électrique à batterie (BEV) d'environ 100 km en 30 minutes sans améliorations coûteuses de l'interconnexion au réseau ;
- 31 k€ pour le développement d'Active EVPost qui sera un composant fondamental de la mise à jour d'EVHouse d'Engie EPS, la solution de recharge centralisée conçue pour les grands parkings EV.

Les coûts des immobilisations incorporelles développées en interne s'élèvent à 1 710 k€.

L'augmentation des autres actifs incorporels est due, pour 1 174 k€, au projet de mobilité électrique Véhicule-Réseau (V2G) inauguré en septembre 2020 dans le Pôle Patrimoine au sein des locaux de la FCA Mirafiori à Turin, le projet pilote Véhicule-Réseau (V2G). Une fois totalement achevé, le projet deviendra le plus grand du genre dans le monde. La phase 1 de la construction de l'usine a consisté en l'installation de 32 colonnes V2G capables de raccorder 64 véhicules, visant à piloter la technologie et à gérer la logistique de l'aire de stockage (voir également 7.2). Par l'intermédiaire du département de Recherche d'Engie, ENGIE SA a accordé une contribution de 1M€ afin de permettre la mise en œuvre du projet de test, en apportant une contribution d'investissement en recherche et développement. Étant donné que l'actif est exploité et géré par ENGIE EPS à ses propres frais et risques alors que la propriété appartient à ENGIE Research, l'actif a été comptabilisé comme un droit d'utilisation indéfendable. ENGIE EPS achètera l'actif à sa juste valeur de marché si ENGIE EPS et FCA décident d'utiliser l'actif dans le cadre du développement commercial définitif. En outre, ENGIE EPS sera toujours autorisé par ENGIE à racheter l'actif lors du démantèlement de l'actif du Site, au cas où ENGIE EPS et FCA décideraient de ne pas procéder au déploiement commercial définitif à tout moment ou en cas de manquement contractuel

Les cessions en valeur comptable des actifs incorporels et des amortissements et dépréciations sont dues à l'élimination des actifs dont la valeur comptable nette est nulle.

Le goodwill de 1 569 k€ comptabilisé en immobilisations incorporelles est lié aux acquisitions d'ENGIE EPS Italia et de MCM Enegy Lab S.r.l. en 2016.

4.17. Participation dans des entités mises en équivalence

Les investissements dans les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence, qui s'élèvent à 9 k€, sont constituées de Comores Énergies Nouvelles.

4.18. Autres actifs financiers

Le montant de 190 k€ se compose principalement de

- 115 k€ de dépôts remboursables en garantie du contrat de location signé pour l'usine de Rivoli (Turin, Italie) et de Cosio Valtellino (Sondrio, Italie) ;
- 75 k€ de cautions pour les fournitures de services publics.

4.19. Créances Commerciales

Le total des créances commerciales a augmenté de 1 711 k€ du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES DÉBITEURS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales et autres débiteurs	12.660.474	10.748.160
Provisions sur créances douteuses	(1.021.086)	(819.916)
VALEUR NETTE COMPTABLE CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES DÉBITEURS	11.639.387	9.928.244

Une ligne spécifique dans le BS a été ajoutée pour une meilleure représentation des actifs sur contrats, le montant total de 19,1 millions d'euros relatif aux créances commerciales et autres créances publié dans la note 4.19 des états financiers consolidés 2019 ayant été partiellement reclassé dans le poste des actifs sur contrats (se référer au paragraphe 4.20).

La provision pour créances douteuses de l'exercice 2020 s'élève à 1 021 k€, contre 820 k€ au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'ancienneté des créances commerciales et autres créances au 31 décembre 2020.

ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES DÉBITEURS (en euros)	TOTAL	NON ÉCHUES	<30 JOURS	30-60 JOURS	61-90 JOURS	91-120 JOURS	>120 JOURS
2020	11.639.388	6.828.637	1.006.974	8.000	0	0	3.795.776
2019	9.928.243	7.180.061	1.032.662	21.887	0	(36)	1.693.669

Toutes les créances commerciales qui comportent un risque raisonnable de non-recouvrement ont été provisionnées au cours de la période.

4.20. Actifs du contrat

Le total des actifs sur contrats a diminué de 8 081 k€ du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020. Cette diminution est principalement due à l'achèvement de la centrale à hydrogène d'Agkistro en Grèce, de la solution de stockage pour la centrale de Leini et des micro-réseaux en Californie et aux Comores. Au 31 décembre 2020, les actifs sur contrats s'élèvent à 1 068 k€ relativement à la

construction du projet de stockage d'énergie solaire Sol de Insurgentes au Mexique, en étroite collaboration avec ENGIE Solar, dont la mise en service prévue au premier semestre 2021.

ACTIFS DU CONTRAT (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs du contrat	1.068.083	9.148.945
TOTAL ACTIFS DU CONTRAT	1.068.083	9.148.945

4.21. Stocks

Au 31 décembre 2020, les stocks s'élèvent à 1.988 k€ contre 2 986 k€ à la fin de 2019. Au cours de l'exercice 2020, une provision de 692 k€ a été comptabilisée et le fonds de provision pour dépréciation des stocks a été utilisé pour un montant de 392 k€, soit une provision pour obsolescence cumulée de 300 k€ pour l'année 2020

STOCKS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières		
Valeur brute	1.600.485	1.837.636
Provision pour obsolescence	(693.203)	(417.852)
Valeur nette comptable des matières premières	907.283	1.419.784
Travaux en cours		
Travaux en cours sur contrats de construction dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période courante	0	755.539
Valeur brute	712.239	382.178
Provision pour obsolescence	0	0
Valeur nette comptable des travaux en cours	712.239	1.137.717
Produits finis		
Valeur brute	393.795	428.446
Provision pour obsolescence	(24.873)	0
Valeur nette comptable des produits finis	368.922	428.446
Total des stocks		
Valeur brute	2.706.519	3.403.800
Provision pour obsolescence	(718.076)	(417.852)
Valeur nette comptable totale des stocks	1.988.444	2.985.948
Provision pour obsolescence		
Valeur initiale	(417.852)	(23.820)
Augmentations de l'exercice	(692.095)	(394.032)
Reprises de l'exercice	391.872	0
Provision pour obsolescence cumulée	(718.076)	(417.852)

4.22. Autres actifs courants et autres actifs financiers courants

Les autres actifs à court terme et les autres actifs financiers à court terme passent de 5 109 k€ au 31 décembre 2019 à 2 970 k€ au 31 décembre 2020.

AUTRES ACTIFS COURANTS ET AUTRE ACTIFS FINANCIERS COURANTS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Créances de TVA	1.806.642	1.495.389
Prêt à Comores Énergies Nouvelles	467.500	428.201
Actifs d'impôts "Industria 4.0"	296.455	0
Avances aux fournisseurs	172.433	1.064.082
Charges constatées d'avance	83.022	1.590.669
Autres actifs d'impôts	69.000	94.509
Autres créances	46.665	383.841
Actifs d'impôts différés	28.136	28.136
Contributions sociales à recevoir	0	23.922
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS ET AUTRE ACTIFS FINANCIERS COURANTS	2.969.853	5.108.749

La baisse de 2 178 k€, des "Autres actifs courants" au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019, s'explique par l'augmentation des charges constatées d'avance (1 507 k€) et des avances aux fournisseurs (892 k€).

Les autres créances ont également diminué de manière significative en 2020, tandis que les créances TVA, les actifs financiers courants et les actifs fiscaux « Industria 4.0 » ont augmenté.

Les créances TVA déclarées au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 1 807 k€, ont été formellement déclarées aux autorités fiscales italiennes par le biais d'une déclaration officielle assermentée par un conseiller indépendant et un montant de €717 k a été demandé à titre de remboursement de la TVA 2019 et 400k€ à titre de remboursement de la TVA 2020 Le montant restant (appelé crédit de TVA généré en 2020) sera utilisé comme crédit d'impôt pour compenser les impôts en espèce dus mensuellement en 2021.

Les autres actifs financiers courants sont liés à un prêt accordé par ENGIE EPS aux Comores Énergies Nouvelles Sarl et EPS US pour un montant total de 467 k€.

4.23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités dans les banques représentent le montant des soldes bancaires en euros et dans d'autres devises et les dépôts en espèces dans les principaux établissements de crédit. Les liquidités sont principalement détenues en euros.

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2020 est de 3 931 k€, contre 6 431 k€ à la fin de 2019. La diminution est principalement due aux flux de trésorerie d'exploitation (tels que décrits dans le tableau des flux de trésorerie).

Une partie des liquidités s'élevant à 1 280 k€ sert de garantie pour des financements reçus par le groupe qui sont inclus dans la dette nette. Le Groupe considère cette garantie comme liquide dans la mesure où la libération de la garantie est sous son contrôle.

4.24. Capitaux Propres

CAPITAUX PROPRES (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Capital émis	2.553.372	2.553.372
Primes d'émission	48.147.696	48.147.696
Autres réserves	(570.124)	(382.504)
Réserve pour plan de stock-options et de BSA	4.969.291	4.969.291
Report à nouveau	(52.139.663)	(38.306.765)
Bénéfice / (Déficit) de l'exercice	(14.814.546)	(14.644.285)
Total des capitaux propres	(11.853.975)	2.336.804

Le nombre total d'actions en fin de période est de 12 766 860, comme l'illustre le tableau ci-dessous. La valeur nominale de chaque action est de 0,20 € et le nombre d'actions propres au 31 décembre 2020 est nul.

NOMBRE D'ACTIONS	31/12/2020	31/12/2019
Au début de la période	12.766.860	12.766.860
Emission de droits nette	0	0
Fin de la période	12.766.860	12.766.860

4.25. Avantages au personnel et plan d'intéressement

L'indemnité de licenciement italienne (TFR) au 31 décembre 2020 s'élève à 1 653 k€, alors qu'elle était de 1 179 k€ à la fin de 2019. Les montants restants, soit 3 273 k€, sont liés à la partie non courante des indemnités de SAR. Pour une description détaillée de ce poste, veuillez vous référer au paragraphe 4.10.

Comme détaillé au paragraphe 4.10, les prestations postérieures à l'emploi s'élèvent à 4 926 k€ à la fin de 2020.

AVANTAGES DU PERSONNEL (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements pour les périodes d'activité écoulées (fin d'exercice)	1.653.386	1.179.104
Portion non-récurrente de la dette liée aux SAR	3.272.562	3.646.516
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL	4.925.948	4.825.620

L'indemnité de licenciement italienne (TFR) en 2020 s'élève à 1,653 k€, tandis qu'elle s'élevait à 1,179 k€ à la fin de 2019.

AVANTAGE POSTÉRIEUR À L'EMPLOI - TFR (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Passif des services rendus (en début d'exercice)	1.179.104	856.283
Ajustement d'ouverture au 01/01/2020	(97.325)	0
Coût du service courant	347.564	285.148
Frais d'intérêt	16.846	16.588
Écarts actuariels reconnus	193.087	107.801
Paiements	14.109	(86.716)
Total	1.653.386	1.179.104

DÉTAILS DES ÉCARTS DANS LE POSTE AUTRES PRODUITS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Écarts actuariels de l'exercice	73.709	47.540
Écarts actuariels en raison d'une modification des hypothèses financières	119.682	59.945
Écarts actuariels en raison de l'expérience	(303)	316
Total	193.087	107.801

Principales hypothèse

- Les hypothèse suivantes ont été prises en compte dans le calcul actuariel
- La probabilité de décès a été estimée conformément au tableau RG48 de "Ragioneria Generale dello Stato";
- L'âge de la retraite a été estimé en tenant compte des exigences minimales fixées par la législation italienne;
- le pourcentage de fin de rapport pour des raisons différentes du décès et de la retraite a été estimé sur une base annuelle moyenne égale à 2,86 %;
- la probabilité de paiements anticipés a été fixée à 3 % par année.

HYPOTHESES FINANCIERES	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation technique annuel	0,68%	1,56%
Taux d'inflation annuel	1,40%	1,50%
Croissance annuelle totale des salariés	2,00%	2,00%
% maximum d'anticipation du TFR	70,00%	70,00%

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été effectuée en fonction du taux d'actualisation technique annuel :

TFR – ANALYSE DE SENSIBILITÉ (montants en Euro)	Taux d'actualisation technique annuel	Taux d'actualisation technique annuel
	0,50%	-0,50%
Passif des services rendus	1.514.260	1.795.914

Flux de trésorerie prévus

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie annuels futurs prévus pour régler l'obligation au 31 décembre 2020.

TFR – FLUX DE TRÉSORERIE PRÉVUS (montants en Euro)	Distribution
Années	
0 – 1	47.975
1 – 2	57.544
2 – 3	68.268
3 - 4	79.166
4 – 5	92.820
5 -10	662.684
Total	1.008.458

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'employés du groupe ENGIE EPS à la fin de l'année :

Effectif par fonction	31/12/2020	31/12/2019
Management	10	10
Personnel: Administratif & Financier, IR, Juridique & Communication	30	24
Business Development and International Projects	15	8
Technologie et R&D	23	23
Innovation	4	2
Ingénierie	35	17
Production	5	19
Project Management	10	4
Gestion de la valeur du client	3	3
Total	135	110

Répartition des salariés par sexe Pourcentage calculé sur la base des employés permanents actifs	31/12/2020	31/12/2019
Hommes	73%	75%
Femmes	27%	25%

Employés par groupe d'âge	Distribution
Moins de 21 ans	0%
De 21 à 30 ans	43%
De 31 à 40 ans	36%
De 41 à 50 ans	13%
De 51 à 60 ans	7%
Plus de 60 ans	1%

4.26. Impôts différés passifs non courants

Les impôts différés passifs non courants de 16 k€ pour l'exercice 2020 (16 k€ au 31 décembre 2019) comprennent les impôts différés passifs sur les actifs enregistrés pour l'allocation du prix d'achat deEPS Italia.

4.27. Dettes fournisseurs

Le poste concerne les factures de biens, de services et d'utilités reçues par les fournisseurs au cours de l'année, et il s'élève à 6 887 k€ avec une baisse de 9 076 k€ par rapport à 15 963 k€ à fin 2019.

DETTES FOURNISSEURS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	3.883.482	15.258.926
Factures non reçues	3.003.786	704.038
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	6.887.268	15.962.964

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de l'ancienneté des dettes fournisseurs au 31 décembre 2020.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEUR S (en euro)	TOTAL	NON ÉCHUES	<30 JOURS	30-60 JOURS	61-90 JOURS	91-120 JOURS	>120 JOURS
2020	6.887.268	5.300.154	731.782	106.431	(26.479)	406.604	368.775
2019	15.962.964	14.923.757	453.143	212.620	26.450	200.979	146.017

4.28. Autres Passifs courants et non courants

Les "autres passifs non courants" s'élèvent à 1 904 k€ et étaient de 1 632 k€ en 2019. Ce montant est principalement lié à la partie à long terme de la dette de location comptabilisée selon la nouvelle norme IFRS 16 et provisions pour risques.

Les autres passifs courants à la fin de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 505 k€ (4 518 k€ au 31 décembre 2019).

AUTRES PASSIFS (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations liées aux baux	1.405.989	1.603.866
Provision pour contrats déficitaires - non courant	497.639	27.725
Total des autres passifs non courants	1.903.628	1.631.591
Revenu différé	3.557.278	103.230
Traitements et salaires des salariés	1.812.756	1.156.213
Retenues à la source et cotisations sociales	1.098.310	1.080.223
Provision pour contrats déficitaires - courant	0	1.304.379
Rémunérations des administrateurs	15.000	15.000
Avances sur subventions gouvernementales	0	859.712
Autres passifs	21.718	0
Total des autres passifs courants	6.505.062	4.518.757
TOTAL AUTRES PASSIFS	8.408.690	6.150.348

Le revenu différé s'élève à 3 557 k€ contre 103 k€ au 31 décembre 2019. Le montant comprend les acomptes qui produiront les bénéfices économiques dans les périodes à venir, principalement référés au crédit d'impôt R&D (1 087k€) et au report de résultat contre ENGIE Research sur le projet V2G sur le parking de FCA Mirafiori (1 000 k€, voir également le paragraphe 4.16) et autres projets de R&D (697 k€) qui seront comptabilisés en revenus tant que le coût d'amortissement correspondant sera comptabilisé.

Les avances sur subventions publiques s'élèvent à zéro k€ au 31 décembre 2020 alors qu'elles étaient de 860 k€ au 31 décembre 2019.

Le poste de provision pour contrats déficitaires est passé de 1 332 k€ en 2019 à 497 k€ en 2020. Les salaires et traitements des employés s'élèvent à 1 813 k€ contre 1 156 k€ au 31 décembre 2019. Ce montant inclut les provisions pour congés.

Le poste Retenues à la source et cotisations sociales concerne les montants qui seront réglés au cours du premier trimestre 2021 et les provisions pour charges sociales différées à payer pour les avantages différés des salariés qui ont augmenté en raison d'un effectif plus important.

4.29. Emprunts et autres dettes financières

Les dettes financières à la fin de 2020 s'élèvent à 25 206 k€, avec une augmentation de 10 674 k€ par rapport à la fin de 2019. Le montant se détaille comme suit :

Dettes financières au 31/12/2020 (montants en euros)	Taux d'intérêt	Passif courant	Passif non courant	Total
Ligne de crédit MLT - SOGEN à ENGIE EPS		0	23.421.962	23.421.962
Ligne de crédit MLT – Mediocredito Centrale à EPS Manufacturing	Variable (euribor 3m + spread 3,75%)	795.571	581.861	1.377.432
Ligne de crédit MLT – Banca Sella à ENGIE EPS ITALIA	Fixe (3,20%)	173.029	233.249	406.277
Total		968.600	24.237.072	25.205.671

Les variations sur chaque poste entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Dettes financières au 31/12/2020 (montants en euros)	31/12/2019		Encaissements	Décaissements	Ajustment à la juste valeur	Intérêts accrus	Reclassement Long terme à Court terme	31/12/2020		TOTAL
	Court Terme	Long Terme						Court Terme	Long Terme	
Ligne de crédit MLT - SOGEN à ENGIE EPS	0	12.441.211	11.000.000	0	(19.248)	0	0	0	23.421.962	23.421.962
Ligne de crédit MLT - Mediocredito Centrale à EPS Manufacturing	794.381	582.216	0	0	(22.296)	23.131	0	795.571	581.861	1.377.432
Ligne de crédit MLT - Banca Sella à ENGIE EPS ITALIA	227.412	231.479	0	(56.176)	1.771	1.791	54.383	173.029	233.249	406.277
Financement du fonds de roulement CT - Unicredit à ENGIE EPS ITALIA	175.000	0	0	(175.000)	0	0	0	0	0	0
Financement du fonds de roulement CT - Intesa Sanpaolo à ENGIE EPS ITALIA	80.480	0	0	(80.480)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1.277.273	13.254.905	11.000.000	(311.656)	(39.773)	24.922	54.383	968.600	24.237.072	25.205.671

ENGIE EPS a obtenu 10 millions d'euros de la Société Générale en décembre 2020 respectivement sous la forme de deux lignes de crédit (remboursables sur un crédit renouvelable de 17 mois) afin de financer ses besoins en fonds de roulement, sa R&D et ses investissements. Les lignes de crédit portent un intérêt égal à Euribor 3 mois plus une marge de 85 points de base, avec une commission d'engagement égale à 35% de la marge qui est calculée sur le montant non utilisé et non annulé de la facilité de crédit renouvelable pour la période de disponibilité. En 2020, ENGIE EPS a prélevé 1 millions d'euros sur les fonds mis à disposition par la Société Générale.

Pactes :

En ce qui concerne les lignes de crédit, seuls des conventions d'information sont prévues dans les accords de facilités respectifs. Le tableau ci-dessous illustre l'ensemble des obligations du Groupe :

	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET OBLIGATIONS	INFORMATION
Mediocredito	<ul style="list-style-type: none"> Engagement négatif <i>Pari passu</i> • Les capitaux propres figurant dans les états financiers consolidés sont égaux ou supérieurs à (6) six millions (sinon, la Société doit trouver une solution dans un délai de (30) trente jours à compter de la date de communication à la Banque) 	<ul style="list-style-type: none"> Toute procédure collective concernant une entité du Groupe, les dissolutions, les fusions, les acquisitions ou la constitution d'un ou de plusieurs actifs attribués à une entreprise particulière; la résolution ou l'événement qui pourrait créer le droit de retrait d'un actionnaire; l'exercice par les actionnaires, le cas échéant, de leur droit de retrait; diminution du capital social: transfert d'activité ou modification importante, ou transfert de la propriété ou de l'utilisation de la société ou de la succursale/utilisation; définition de l'acte par lequel un tiers, acquiert, de quelque manière que ce soit, la dette découlant du prêt Mediocredito; modifications de l'utilisation finale des biens renvoyés au projet; les modifications concernant les actionnaires doivent être transmises dans un délai de 10 jours.. <p>Avant le 31 juillet de chaque année:</p> <p>Déclaration du Représentant legal avec en pièce jointe une copie des (i) comptes annuels avec annexes (ii) comptes annuels consolidés avec annexes, non rédigés de manière succincte</p>
Banca Sella	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable 	<ul style="list-style-type: none"> des modifications substantielles du périmètre d'activité des actionnaires
Intesa Sanpaolo	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas d'obligations spécifiques sur les lignes de crédit
Société Générale	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas d'obligations spécifiques sur les lignes de crédit

4.30. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à – 21 275 k€ et reflète les investissements réalisés par le groupe pour mettre en place l'outil industriel actuel, l'industrialisation des produits et les résultats commerciaux ainsi que le soutien du système bancaire, en particulier la Société Générale et Intesa Sanpaolo.

La trésorerie au 31 décembre 2020, représentée par les actifs liquides, s'élevait à 3,9 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros à la fin de 2019.

ENDETTEMENT FINANCIER NET (montants en Euro)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.930.868	6.431.376
<i>Avoirs en banque et en caisse</i>	3.930.868	6.431.376
Dette financière nette	(25.205.671)	(14.532.179)
<i>Dettes financières courantes</i>	(968.600)	(1.277.274)
<i>Dettes financières non courantes</i>	(24.237.071)	(13.254.905)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(21.274.803)	(8.100.803)

4.31. Informations relatives aux parties liées

4.31.1. Opérations interne au groupe

ENGIE EPS, en tant que société mère du Groupe ENGIE EPS, peut, le cas échéant, effectuer des transactions financières avec les sociétés du Groupe ENGIE EPS.

Le 10 décembre 2015, la société a accordé une ligne de crédit sans intérêt de 1 000 k€ à EPS Inc. afin de financer les activités de démarrage du Groupe ENGIE EPS aux États-Unis. Le tirage total en 2020 a été de 5 K€ en plus de 5 k€ en 2019, 5 k€ en 2018 et 115 K€ les années précédentes.

Le 4 janvier 2016, la société a accordé une facilité de crédit renouvelable à EPS Italia. La facilité de crédit renouvelable portait intérêt à Euribor 3 mois plus 215 points de base. Le montant total tiré au 31 décembre 2020 a été de 13,410 k€.

Le 17 juin 2019 et le 27 décembre 2019, la société a accordé une facilité de crédit renouvelable à EPS Italia, La facilité de crédit renouvelable portait intérêt à Euribor 3 mois plus 101.5 et 99 points de base. Si l'Eurobor est inférieur à zéro, ce taux est réputé être égal à zéro. Au 31 décembre 2020, les 7 500 k€ étaient entièrement remboursés. Le montant total tiré de la deuxième ligne en 2020 a été de 8 490 k€.

En 2016, les sociétés du groupe ENGIE EPS ont conclu un accord de partage des coûts basé sur une répartition directe des coûts liés aux fonctions de support. La réallocation des coûts résultant de la politique de prix de transfert a été effectuée dans le respect des conditions du marché et des réglementations française et italienne. Les fonctions d'entreprise attribuées au profit des différentes sociétés du groupe ENGIE EPS (développement commercial, intelligence économique, administration et finances, communication, juridique, conformité et RH) sont affectées à des centres de coûts spécifiques et peuvent être prises en charge par ENGIE EPS ou par ses filiales. Dans ce dernier cas, la part des fonctions de support supportées par les filiales est d'abord refacturée à ENGIE EPS sans aucune marge et attribuée aux centres de coûts spécifiques pour être incluse dans le coût total des fonctions communes.

Le coût total des fonctions communes est ensuite réparti entre les sociétés du Groupe ENGIE EPS selon des critères cohérents et homogènes, aux conditions du marché. Les critères de répartition choisis sont objectifs et mesurables. Les clés de répartition sont appliquées de manière cohérente à toutes les entités et permettent la corrélation des coûts et des revenus répartis. Conformément aux réglementations fiscales française et italienne, ainsi qu'au principe de pleine concurrence, ENGIE EPS refacture les dépenses des fonctions communes aux sociétés du Groupe ENGIE EPS en appliquant une marge de 5%.

Le 16 avril 2020, dans le cadre du projet de recherche sur la technologie V2G dans l'aire de stationnement appelée « Drosso » située à l'usine de FCA à Turin (« Projet Drosso »), la Société et EPS Italia ont conclu un accord-cadre avec EPS Italia pour fournir des services d'ingénierie et de

gestion de projet pour la réalisation du Système V2G aux tarifs convenus dans le cadre de cet accord-cadre. La valeur du contrat est de 1 034 k€

4.31.2. Accords importants conclus avec des parties liées

Les parties associées du groupe ENGIE EPS comprennent notamment les actionnaires de la société, ses filiales consolidées et non consolidées, les sociétés sous contrôle conjoint, les sociétés associées et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du groupe ENGIE EPS exercent au moins une influence notable.

Les principales opérations avec les parties associées sont :

Accords avec ENGIE

- Le 21 octobre 2020, ENGIE EPS et ENGIE S.A. ont conclu l'accord V2G Drosso. Dans le cadre du Projet Drosso, ENGIE a formalisé son intention de soutenir ENGIE EPS avec une contribution d'investissement en recherche et développement de 1 000 k€. Par ailleurs, ENGIE EPS a accepté de partager avec ENGIE tous les résultats et savoir-faire générés dans le cadre des tests du projet Drosso.
- Le 5 novembre 2020, ENGIE EPS, FCA et ENGIE ont conclu ce que l'on appelle une « Lettre d'accord » qui règlemente notamment le transfert des droits de propriété du principal actif (c-à-d le système de recharge V2G pour véhicules et batteries d'une capacité de 2 MW/2 MW) du projet Drosso.
- ENGIE EPS a conclu un accord avec ENGIE pour la prestation de services de conseil afin de mettre en œuvre le programme d'intégration intelligente d'ENGIE EPS dans le Groupe ENGIE. Le présent contrat porte sur la prestation de services de conseil qui seront fournis par M. Giorgio Crugnola (en tant qu'ingénieur senior chez ENGIE EPS). La durée de l'accord est de 7 (sept) mois, à partir du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 avec la possibilité d'étendre cet accord à 18 (dix-huit) mois maximum. Le coût annuel de l'accord correspond à une valeur mensuelle de 11 436, 25 € calculée sur une moyenne de 15 jours ouvrables par mois de M. Giorgio Crugnola travaillant sur cette mission. Cet accord a pris fin le 31 décembre 2019.
- ENGIE EPS a conclu un accord avec ENGIE pour la prestation de services de conseil afin de mettre en œuvre le programme d'intégration intelligente d'ENGIE EPS dans le Groupe ENGIE. Le présent contrat porte sur la prestation de services de conseil qui seront fournis par M. Juan Ceballos (en tant que Responsable du développement commercial et Ingénieur chez ENGIE EPS). La durée de l'accord est de 7 (sept) mois, à partir du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 avec la possibilité d'étendre cet accord à 18 (dix-huit) mois maximum. Le coût annuel de l'accord correspond à une valeur mensuelle de 7 € calculée sur une moyenne de 15 jours ouvrables par mois de M. Giorgio Crugnola travaillant sur cette mission. Cet accord a pris fin le 31 décembre 2019.

Accords avec ENGIE Italia S.p.A (une société appartenant au Groupe ENGIE)

- Le 31 mars 2020, EPS Italia et ENGIE Italia S.p.A ont conclu un accord de détachement concernant l'affectation temporaire du salarié d'ENGIE Italia S.p.A., M. Christian Crepadi, au sein de EPS Italia, où il apportera son assistance à l'activité de mobilité électrique. Les parties ont convenu d'un détachement partiel de 75 % du 1^{er} janvier 2020 au

31 décembre 2021. Le 1er août 2020, M. Crepaldi a été officiellement employé par EPS Italia.

- Le 24 avril 2020, EPS Italia et ENGIE Italia S.p.A ont conclu un accord de détachement concernant l'affectation temporaire du salarié d'ENGIE Italia S.p.A., M. Davide Conti, au sein de EPS Italia, où il apportera son assistance au développement des projets DERMS (systèmes distribués de gestion des ressources énergétiques). Les parties ont convenu d'un détachement partiel de 40 % du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le 1er janvier 2021, M. Conti a été officiellement employé par EPS e-Mobility.
- Le 31 mars 2020, EPS Italia et ENGIE Italia S.p.A. ont conclu un accord de détachement concernant l'affectation temporaire de la salariée d'ENGIE Italia S.p.A., Mme Valentina Leva, au sein de EPS Italia, où elle devait apporter son soutien à l'activité de mobilité électrique. Les parties ont convenu d'un détachement partiel de 50% du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021. Le 26 octobre 2020, l'accord de détachement a été résilié par les parties.
- Le 25 février 2021, EPS Italia et ENGIE Italia S.p.A ont signé rétroactivement un contrat de prestation de services sur les prix de transferts, pour la période 1 Janvier 2020 - 31 Décembre 2020, pour un montant de € 22.7 k.

Accords avec ENGIE Servicios Energéticos S.A (une société appartenant au Groupe ENGIE)

- Le 18 décembre 2020, EPS e-Mobility et ENGIE Servicios Energéticos S.A. ont conclu un contrat de service easyWallbox Call Center pour la fourniture de services de call centers devant être fournis pour le soutien des clients finaux de FCA qui achètent des services de mobilité électrique en Espagne.
- Le 23 décembre 2020, EPS e-Mobilité et ENGIE Servicios Energéticos S.A. ont conclu un accord de partenariat visant à réglementer la fourniture de certains services d'installation devant être fournis par ENGIE Servicios Energéticos S.A. pour le soutien des clients finaux de FCA qui achètent des produits de mobilité électrique en Espagne.

Accord avec Fabricom Electrical-PVV Ltd (société appartenant au Groupe ENGIE)

- Le 22 décembre 2020, EPS e-Mobility et Fabricom Electrical-PVV Ltd ont conclu le contrat de service easyWallbox Call Center pour la fourniture de certains services de call centers devant être fournis pour le soutien des clients finaux de FCA qui achètent des services de mobilité électrique en Hongrie.
- Le 17 décembre 2020, EPS e-Mobility et Fabricom Electrical-PVV Ltd ont conclu une entente de partenariat visant à réglementer la prestation de certains services d'installation devant être fournis par Fabricom Electrical-PVV Ltd pour le soutien des clients finaux de FCA qui achètent des produits de mobilité électrique en Hongrie.

Accord avec ENGIE Hellas S.A. (une société appartenant au Groupe ENGIE)

- Le 9 décembre 2020, EPS e-Mobility et ENGIE Hellas S.A. ont conclu le contrat de service easyWallbox Call Center pour la fourniture de certains services de call centers devant être fournis pour le soutien des clients finaux de FCA qui achètent des services de mobilité électrique en Grèce.

Accord avec ENGIE Rinnovabili S.p.A. (société appartenant au Groupe ENGIE)

- Le 31 mars 2021 EPS Italia a signé un contrat avec Engie Rinnovabili S.p.A. pour l'ingénierie, la fourniture, l'installation et la maintenance sur 15 ans d'un système de stockage d'énergie situé à Salemi (Trapani), en Italie, pour un montant de € 4,240k. Le montant annuel du service de maintenance est de € 28,9k.

Accord avec ENGIE Servizi S.p.A. (société appartenante au Groupe ENGIE)

- Le 31 mars 2021 EPS Italia a signé un contrat avec Engie Servizi S.p.A. pour l'ingénierie, la fourniture, l'installation et la maintenance sur 15 ans d'un système de stockage d'énergie situé à Nera Montoro, en Italie, pour un montant de € 7,701k. Le montant annuel du service de maintenance est de € 39,2k.

Accords avec ENGIE SOLAR S.A.S. (une société appartenant au Groupe ENGIE)

- ENGIE SOLAR S.a.S. a été sélectionné pour réaliser des services d'ingénierie, d'achat et d'installation en relation avec la livraison d'un système de stockage d'énergie par batterie (avec une capacité de stockage de 5,4 MW/3,17 MWh) et de ses installations associées dans la municipalité de Comadù (États-Unis du Mexique) (Projet « Sol de Insurgentes »). Le 20 décembre 2019, ENGIE SOLAR S.a.S. a conclu un accord d'approvisionnement en électricité avec EPS Elvi afin de sous-traiter une partie des travaux. Le prix du contrat est de 17 303 k \$ USD.
- ENGIE EPS Italy (ex. EPS Elvi) a conclu un accord avec ENGIE SOLAR S.a.S. pour la fourniture de services de conseil afin de déployer le programme d'intégration intelligent d'EPS Italia au sein du groupe ENGIE. La durée de l'accord est de 12 (douze) mois, du 1er janvier 2019 jusqu'au terme effectif du contrat de travail entre Mme Michela Costa et EPS Italia, conformément au droit du travail italien. Le but de ce contrat de service est de soutenir ENGIE SOLAR S.a.S. en utilisant les capacités d'EPS Italia représenté par Mme Michela Costa, qui, pendant la durée du présent contrat, agira en tant que i) Directeur juridique pour ENGIE SOLAR S.a.S. ; ii) Chef du PMO (y compris HSE, qualité et gestion des contrats) ; iii) Responsable de l'éthique et de la conformité pour ENGIE SOLAR S.a.S. ; et iv) Responsable des risques pour ENGIE SOLAR S.a.S.. Le coût annuel de ce contrat correspond au prix mensuel des services qui est calculé sur la base du coût total de l'entreprise de la salariée, Mme Michela Costa, sur une base mensuelle avec une marge convenue égale à 5%.
- Le 14 décembre 2018, ENGIE EPS a conclu un accord avec ENGIE SOLAR S.a.S. pour la sous-location de son siège social au 115, rue Réaumur, 75002 Paris. Le contrat de sous-location a une durée de deux ans, à compter du 1er janvier 2019 et expirant le 31 décembre 2021. Le loyer annuel (hors taxes) est égal à 2.400 euros. Le contrat de sous-location a été résilié par ENGIE SOLAR S.a.S., le 1er octobre 2019.

Accord avec SOLAIREDIRECT GLOBAL OPERATIONS S.A. (société appartenant au Groupe ENGIE) :

en relation au Projet Sol de Insurgentes décrit ci-dessus, le 27 novembre 2019, EPS Elvi a conclu avec Solairedirect Global Operations S.A. un contrat d'approvisionnement pour l'achat de certains équipements et matériaux essentiels à la livraison d'un système de stockage d'énergie à batterie (avec une capacité de stockage de 5,4 MW / 3,17 MWh) et ses établissements associées à installer dans la municipalité de Comadù (États-Unis du Mexique). La valeur du contrat s'élève à 13.547 k\$.

Accord avec Cautha s.r.l. (une société pour laquelle Giuseppe Artizzu, Directeur Général du Groupe ENGIE EPS à compter du 7 mars 2018, est administrateur)

Le 10 juillet 2015, EPS Manufacturing a conclu un contrat de sous-location d'un an avec Cautha S.r.l. afin de sous-louer son siège social à Piazza del Tricolore 4, Milan (Italie). L'accord a été

renouvelé pour une année supplémentaire et a expiré le 1^{er} juillet 2018. Le loyer annuel (hors taxes) était de 18 k €.

Accord avec ENGIE PRODUZIONE (société appartenant au groupe ENGIE),

Le 31 décembre 2019, EPS Italia, agissant en tant que prestataire pour l'ingénierie, la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie d'une capacité de 7,2 MW/5,08 MWh et les services connexes, a conclu un accord avec ENGIE PRODUZIONE S.p.A. (« projet LEINI »). La valeur du contrat est de 2 643k euros.

Accord avec ENGIE Lab Singapore (une société appartenant au groupe ENGIE)

Le 21 septembre 2017, EPS Elvi a conclu un accord avec ENGIE Lab Singapore pour la fourniture d'un système hydrogène P2P (ses articles, matériaux, équipements, conception et dessins, données et autres matériaux) sur l'île de Semakau (Singapour). La valeur de l'accord est de 663k euros.

Accord avec Comores Energies Nouvelles S.A.R.L. (une société appartenant au Groupe ENGIE EPS pour 49%)

Le 16 novembre 2018, EPS Elvi a conclu en tant que prestataire un accord EPC avec Comores Energies Nouvelles S.A.R.L., pour le développement d'une centrale solaire et de son système de stockage d'énergie par batteries, située sur l'île d'Anjouan, dans la commune de Lingoni (Comores). La mission de EPS Italia consistait, entre autres, à fournir des services d'ingénierie et de conception ainsi qu'à acheter du matériel et des équipements. La valeur du contrat était de 5 572 k €.

Accord avec ENGIE EEC (une société appartenant au groupe ENGIE)

Engie EEC, en tant qu'opérateur du réseau électrique sur l'île de Lifou (Nouvelle-Calédonie), a conclu des accords avec le gouvernement local pour installer et exploiter un système de stockage d'énergie (SSE) dans le cadre de la stratégie des énergies renouvelables "Lifou 100% en 2020". Le 5 décembre 2018, EPS Elvi a conclu un accord en tant que prestataire pour l'ingénierie, la fourniture et la construction d'un système de stockage d'énergie par batterie de 4,8 MW / 5,06 MWh. La valeur du contrat est de 2.478k euros.

Accord avec ENGIE STORAGE (une société appartenant au Groupe ENGIE)

ENGIE EPS a conclu, le 17 décembre 2018, un contrat de vente pour la fourniture de 144 modules de batterie Samsung Mega E2, 16 Mega Switchgear E2 et des accessoires associés pour l'utilisation des actifs. La valeur du contrat est égale à 330 k\$.

Accord avec ENGIE Electrabel (une société appartenant au Groupe ENGIE)

EPS Italia a conclu, le 9 octobre 2018, un contrat d'ingénierie avec ENGIE Electrabel. La valeur du contrat est de 25 k€. Le contrat a été résilié le 5 août 2019.

Accord avec ENGIE ENERGIE SERVICES (une société appartenant au groupe ENGIE)

- ENGIE EPS a conclu le 1er janvier 2019 un contrat d'ingénierie pour ENGIE ENERGIE SERVICES. Le prix du contrat est d'environ 200k euros.
- Le 1er janvier 2019, EPS Italia et ENGIE ENERGIE SERVICES ont conclu un Contrat de Services pour la fourniture par la première à la seconde de certains services liés à la production d'hydrogène. ENGIE ENERGIE SERVICES a accepté de payer à EPS Italia des frais de service afin d'embaucher un certain nombre de salariés agréés par EPS Italia. Les frais de service sont calculés en fonction des taux horaires.

4.32. Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération du conseil d'administration est déterminée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Elle est payée sur une base courante et aucun congé d'indemnisation ou rémunération en actions n'est accordé si cela a été convenu dans le passé.

Comme les années précédentes, la rémunération du directeur général et des directeurs exécutifs n'est pas incluse dans les autres charges d'exploitation, mais elle a été reclassée dans le poste Frais de personnel, car les deux directeurs ont joué un rôle opérationnel à part entière dans la stratégie commerciale et d'entreprise du groupe ENGIE EPS.

Toutefois, par souci de clarté, la rémunération du conseil d'administration décrite dans cette section comprend le coût pour le conseil et le salaire du directeur général et des directeurs exécutifs.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la rémunération versée par Engie EPS au conseil d'administration en charge en 2019 et de la rémunération versée par ENGIE EPS aux directeurs exécutifs.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DU CDA ET DES DIRECTEURS EXÉCUTIFS (montants en euro)	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme	195.000	185.000
Avantages postérieurs à l'emploi	132.500	49.875
Avantages en tant que membre du conseil	259.819	223.425
Indemnités de fin de contrat	47.005	37.859
TOTAL RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DU CDA ET DES DIRECTEURS EXÉCUTIFS	634.324	496.159

4.33. Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les tableaux suivants présentent les informations relatives aux honoraires versés par le groupe Engie EPS et ses filiales à chacun des commissaires aux comptes chargés du contrôle des comptes annuels et consolidés:

Deloitte	Montant (en €) hors taxes		%	
	2020	2019	2020	2019
Audit			0	0
Audit comptable, certification, examen des états financiers annuels et des états financiers annuels consolidés				
EPS SA	110.000	0	73%	0%
Filiales intégrées	40.000	0	27%	0%
Autres prestations de services présentant un lien direct avec la mission d'audit	0	0	0	0
EPS SA	0	0	0%	0%
Filiales intégrées	0	0	0%	0%
Sous-total	150.000	-	100%	0%
Autres prestations de services réalisées par les réseaux pour les filiales ir	0	0	0	0
Questions juridiques, fiscales et d'emploi (droit du travail)	0	0	0%	0%
Autres ⁽¹⁾	0	0	0%	0%
Sous-total	-	-	0%	0%
TOTAL	150.000	-	100%	0%

⁽¹⁾ Frais d'audit liés au processus d'introduction en bourse et Right Issue

RBB Business Advisors

	Montant (en €) hors taxes		%	
	2020	2019	2020	2019
Audit			0	0
Audit comptable, certification, examen des états financiers annuels et des	0	0	0	0
EPS SA	52.250	52.250	100%	100%
Filiales intégrées	0	0	0%	0%
Autres prestations de services présentant un lien direct avec la mission	0	0	0	0
EPS SA	0	0	0%	0%
Filiales intégrées	0	0	0%	0%
Sous-total	52.250	52.250	100%	100%
Autres prestations de services réalisées par les réseaux pour les filiales ir	0	0	0	0
Questions juridiques, fiscales et d'emploi (droit du travail)	0	0	0%	0%
Autres ⁽¹⁾	0	0	0%	0%
Sous-total	-	-	0%	0%
TOTAL	52.250	52.250	100%	100%

BDO Paris Audit & Advisory
Amount (in €) taxes excluded

	Montant (en €) hors taxes		%	
	2020	2019	2020	2019
Audit			0	0
Audit comptable, certification, examen des états financiers annuels et des			0	0
EPS SA	0	123.500	0%	75%
Filiales intégrées	0	0	0%	0%
Autres prestations de services présentant un lien direct avec la mission	0	0	0	0
EPS SA	0	0	0%	0%
Filiales intégrées	0	0	0%	0%
Sous-total	-	123.500	0%	75%
Autres prestations de services réalisées par les réseaux pour les filiales ir	0	0	0	0
Questions juridiques, fiscales et d'emploi (droit du travail)	0	0	0%	0%
Audit	0	42.000	0%	25%
Autres ⁽¹⁾	0	0	0%	0%
Sous-total	-	42.000	0%	25%
TOTAL	-	165.500	0%	100%

4.34. Engagements de prêts et garanties et engagements hors bilan

Le montant de l'engagement hors bilan est égal à 2 654 k€ et se réfère pour 1 194 k€ aux garanties émises pour le compte de clients et pour le montant restant aux garanties émises comme demandé par l'administration fiscale italienne relativement au remboursement du crédit de TVA.

En outre, il convient de noter que dans l'accord avec Enel / Endesa relatif au projet "Litoral" mis en service en 2018, il existe 3 options liées au démantèlement et aux pièces de rechange pour lesquelles EPS pourrait encourir des coûts futurs, bien que l'on estime que les bénéfices découlant de la réutilisation de ces biens (batteries de seconde vie) pourraient être supérieurs aux coûts potentiels.

4.35. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

L'activité du groupe dépend notamment du succès d'un nombre limité d'appels d'offres et de demandes de propositions dans lesquels ENGIE EPS est en concurrence soit directement (c'est-à-dire pour être sélectionné comme fournisseur de systèmes de stockage d'énergie par batterie

(BESS) par le client final), soit indirectement (en tant que fournisseur de BESS à un promoteur qui soumissionne pour obtenir un projet incluant le BESS). Ce risque s'étend aux appels d'offres et aux demandes de propositions en cours. Certains de ces appels d'offres ou DP peuvent représenter individuellement un multiple des recettes par rapport aux ventes historiques du Groupe ENGIE EPS.

Une caractéristique spécifique de ces appels d'offres ou DP est que les processus sous-jacents sont normalement longs et peuvent être prolongés ou retardés par la nécessité de plusieurs niveaux d'approbation et par la capacité des soumissionnaires à contester ou à faire appel des résultats (comme pour le projet de Guam fin 2019).

Par conséquent, les ventes et les résultats d'exploitation du Groupe ENGIE EPS peuvent varier de manière significative et inattendue d'une période à l'autre.

4.35.1. Risques liés au taux de change entre l'euro et le dollar américain

Le groupe ENGIE EPS s'attend à être de plus en plus exposé au risque de change entre l'euro et le dollar américain. Les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS sont préparés en euros et, historiquement, le groupe ENGIE EPS a mené ses activités en euros. Cependant, une part importante des activités du groupe ENGIE EPS en 2020 a été réalisée en dollars américains (44% du chiffre d'affaires total). À l'avenir, le groupe ENGIE EPS est susceptible de signer des contrats dont la principale devise est le dollar américain et qui pourraient représenter une part importante de son activité. Par ailleurs, une part importante des achats du groupe ENGIE EPS (61 % en 2020) est réalisée en dollars américains (par exemple, les batteries). Le groupe ENGIE EPS considère que ce risque augmentera au fur et à mesure de son expansion internationale.

Par conséquent, le groupe ENGIE EPS est exposé aux risques liés au taux de change euro-dollar américain, à la conversion et aux coûts de transaction. Le risque lié aux fluctuations de change peut se matérialiser lors de la conversion en euros de la valeur des actifs et passifs non libellés en euros. Dans la mesure où les taux de change de ces devises sont exposés à des fluctuations, celles-ci sont susceptibles d'affecter les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS, ce qui pourrait également avoir un effet significatif sur la situation financière du groupe ENGIE EPS et ses résultats, tels que représentés dans les comptes du groupe ENGIE EPS. Le risque lié aux variations des taux de change peut survenir en raison de la différence des taux de change entre la date de clôture de la transaction commerciale et la date de règlement.

Actuellement, l'exposition du groupe ENGIE EPS au risque de change n'est pas couverte financièrement et le département des finances surveille le risque de change et le gère principalement par le biais d'accords commerciaux et contractuels.

En 2020, le groupe ENGIE EPS a enregistré des coûts pour un montant total de 5 131 K\$ correspondant à un montant total de 4 393 K€ et des revenus pour un montant total de 5 361 K\$ correspondant à un montant total de 4 887 K€. Comme précisé au paragraphe précédent, ces montants sont significatifs par rapport aux coûts et revenus totaux du Groupe ENGIE EPS en 2020 (61% et 44% respectivement).

4.35.2. Risques liés aux liquidités

La capacité du Groupe ENGIE EPS à obtenir des financements supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs, en particulier de ses performances opérationnelles et de sa situation financière, des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe ENGIE EPS. Ces facteurs peuvent également rendre les conditions de financement inintéressantes pour le Groupe ENGIE EPS. Il pourrait ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires

lorsque cela est nécessaire et, par conséquent, sa capacité à gérer son activité comme prévu, à la développer et à progresser pourrait être affectée.

Le flux de revenus des trois dernières années n'a pas permis au Groupe ENGIE EPS de financer ses propres besoins de trésorerie et le soutien des actionnaires a été important pour financer ses activités. En outre, le Groupe ENGIE EPS a enregistré un EBITDA négatif de 8,4 millions d'euros et une perte nette de 14,8 millions d'euros en 2020 et ne devrait pas être rentable à court terme. En outre, et comme indiqué dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre 2020, ENGIE EPS avait une dette financière nette de 25,2 millions €, dont 969 k€ était à court terme et 24,2 millions € à long terme (96 % de la dette à long terme ayant une échéance de douze mois). Cette dette est également soumise à certaines clauses restrictives (voir la note 4.29).

Cela signifie qu'ENGIE EPS sera très limitée dans sa capacité à obtenir du financement par emprunt, y compris pour refinancer sa dette existante, même avec le soutien du Groupe ENGIE, qui ne sera pas nécessairement toujours disponible. En outre, cette capacité sera affectée par le degré de soutien qu'un nouvel actionnaire de contrôle potentiel offrira au Groupe ENGIE EPS, si l'annonce par le Groupe ENGIE le 23 septembre 2020 de sa décision d'évaluer les options stratégiques pour ENGIE EPS aboutit à la cession de sa participation.

En outre, une attention particulière doit être portée au risque de liquidité lié à l'impact de la COVID-19 sur la génération et la préservation de trésorerie du Groupe ENGIE EPS, si la pandémie ne s'atténue pas à court terme. Pour une description détaillée de ce risque, voir paragraphe 3.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La matérialisation des risques décrits dans cette section pourrait affecter de manière significative la capacité du Groupe ENGIE EPS à mettre en œuvre avec succès son Plan stratégique à long terme, y compris les objectifs financiers y afférents, et est susceptible de déterminer l'incapacité à répondre aux besoins en fonds de roulement.

4.35.3. Risques de crédit et/ou de contrepartie

ENGIE EPS est normalement exposée au risque de crédit client qui peut parfois être concentré sur quelques clients étant donné la taille importante des commandes ou des contrats. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la valeur comptable des créances commerciales dans les états financiers consolidés du groupe ENGIE EPS (environ 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2020). Pour certains contrats, ENGIE EPS a accordé un "crédit fournisseur" au client, augmentant ainsi les risques de crédit ou de contrepartie. Le montant total du crédit fournisseur au 31 décembre 2020 était de 5,7 millions d'euros, y compris les travaux en cours. Le risque de crédit est surveillé et géré par le département financier, notamment par l'inclusion de garanties dans les principaux contrats (principalement des paiements anticipés).

Sur le total des créances commerciales au 31 décembre 2020, 2,2 millions d'euros étaient dus par des clients du groupe ENGIE.

Le groupe ENGIE EPS ne détient pas d'assurance de contrepartie.

La matérialisation des risques décrits dans cette section pourrait affecter de manière significative la capacité du Groupe ENGIE EPS à générer des flux de trésorerie positifs issus des activités opérationnelles